

Rapport du 13^{ème} atelier du Réseau Climat & Développement (RC&D)

« Former les associations africaines sur l'utilisation et le développement des outils performants de planification climatique locale pour une mise en œuvre efficace des CDN »



Du 19 au 21 Novembre 2019, Wakola Hôtel, Dakar, Sénégal

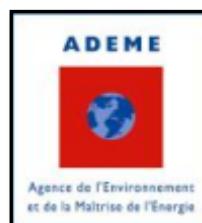


TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	6
LE RESEAU CLIMAT & DEVELOPPEMENT EN BREF	6
CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	7
L'ATELIER EN BREF	8
CEREMONIE D'OUVERTURE	8
<hr/>	
SEQUENCE 1 : <i>Introduction, contexte & enjeux climat et développement</i> ...	10
1.1 Bref retour sur les résultats de la COP24 et enjeux de la COP25 (Aïssatou Diouf/ENDA Energie/Sénégal).....	11
1.2 Enjeux de la planification locale et l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris (Joseph Yaovi KOGBE/RC&D, OPED/Togo)	14
<hr/>	
SEQUENCE 2 : <i>Présentation des outils performants de planification climatique locale dans des secteurs clés (énergie, agriculture, eau)</i>	18
2.1 Approche d'intégration des questions énergétiques dans les Plans de Développement Communal et Plan Annuel d'Investissement au Benin (Parfait Cocou BLALOGOE/CREDEL/Bénin)	19
2.2 Accompagnement des collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré (SATI) et Schéma directeur d'aménagement hydroagricole des hauts bassins de Ouéléni (SEKOU DIALLO / AFAD/Mali)	21
2.3 Formation des associations africaines sur l'utilisation et le développement des outils performants de planification climatique locale pour une mise en œuvre efficace des CDN (Dr Boubacar FALL /UCAD/ENDA ENERGIE/Sénégal) ...	24
<hr/>	
SEQUENCE 3 : <i>Présentation Engagement des parties prenantes</i>	34
3.1 Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification territoriale : Méthodes, outils et résultats (TOURE/IED Afrique/ Sénégal).....	35
3.2 Engagement des jeunes dans la planification énergétique en Côte d'Ivoire (Coulibaly Davy Wohary/AFHON/Cote d'Ivoire)	37
3.3 Rôle et types d'appui que peuvent apporter les ONGs (Dr Boubacar FALL/UCAD/ENDA ENERGIE/Sénégal)	38

SEQUENCE 4 : <i>Formulation des recommandations</i>	42
<hr/>	
ANNEXES	44
Annexe 1. Déclaration de Dakar : les recommandations du Réseau Climat & Développement.....	44
Annexe 2. Agenda de l'atelier.....	47

LISTES DES FIGURES

Figure 1 : Secteurs sur lesquels il faut agir	15
Figure 2 : Bénéfices d'une bonne politique climatique territoriale	16
Figure 3 : Différentes étapes d'élaboration d'un PAAEDC	17
Figure 4 : Points d'entrée des questions climatiques dans la planification locale	27
Figure 5 : Différentes étape d'un Diagnostic stratégique	27
Figure 6 : Principes d'intervention.....	26
Figure 7 : Etapes et outils de réalisation du Bilan Carbone	26
Figure 8 : Etapes et outils d'évaluation de la Vulnérabilité.....	26
Figure 9 : Etapes et outils de planification du PCET	27
Figure 10 : Etapes et outils de rédaction et de validation du PCET	27
Figure 11 : Interface du LEAP	29
Figure 12 : Différents scénarios dans le LEAP	29
Figure 13 : Principales Parties d'une analyse LEAP	30
Figure 14 : Présentation des résultats dans le LEAP.....	31
Figure 15 : Domaines d'impact stratégique du FVC	39

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMCEN	:	African Ministerial Conference on the Environment
CC	:	Changement Climatique
CCNUCC	:	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CCT	:	Conseil des Collectivités Territoriales
CDN	:	Contributions déterminées au niveau National
CEDEAO	:	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
COP	:	Conférence des Parties
FVC	:	Fonds Vert Climat
GES	:	Gaz à Effet de Serre
GIEC	:	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
JBC	:	Jacques Barbier Consulting
LEAP	:	Long-range Energy Alternatives Planning System
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OMM	:	Organisation Météorologique Mondiale
OPED	:	Organisation pour l'Environnement et le Développement Durable
PAAEDC	:	Plan d'Action pour l'Accès à l'Energie Durable et le Climat
PAI	:	Plan Annuel d'Investissement
PANA	:	Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation
PCET	:	Plan Climat-Énergie Territorial
PCTL	:	Programme du Conseil des Collectivités Territoriales
PDC	:	Développement Communal
PNA	:	Plans Nationaux D'adaptation
PP	:	Programme Pays
PTA	:	Plans de Travail et de Budgétisation Annuel
PV	:	Photovoltaïque
RAC-France	:	Réseau Action Climat-France
RLD	:	Réseau Réussir la Décentralisation
SATI	:	Schéma d'Aménagement transfrontalier Intégré
SIG	:	Système d'Information Géographique
UEMOA	:	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
RC&D	:	Réseau Climat & Développement

INTRODUCTION

Depuis quelques années, le Réseau Climat & Développement (RC&D) organise des ateliers annuels qui permettent d'émettre des séries des réflexions pour une effectivité de la mise en œuvre efficace de l'accord de Paris dans les pays africains.

De ce fait, après le renforcement de la compréhension des associations africaines francophones sur la planification climatique et énergétique au niveau local lors de son 12^e atelier annuel tenu à Bamako en 2018, cette 13^{ème} édition organisée en collaboration avec Enda Energie du 19 au 21 Novembre 2019 à Dakar au Sénégal, a porté sur le thème « **Former les associations africaines sur l'utilisation et le développement des outils performants de planification climatique locale pour une mise en œuvre efficace des CDN** ». Elle a connu la participation de plusieurs représentants des organisations de la société civile africaine de divers pays dont le Bénin, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Djibouti, la Guinée, le Mali, les Iles Maurice, le Maroc, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

Cette rencontre vise à mener des réflexions sur les volets pratiques de la planification climatique et énergétique locale pour mieux accompagner les collectivités territoriales sur le terrain. Pour le RC&D, C'est un moyen de s'assurer de la prise en compte effective des préoccupations des populations les plus vulnérables dans les processus de mise en œuvre efficace des CDN.

LE RESEAU CLIMAT & DEVELOPPEMENT EN BREF

Le Réseau Climat & Développement (RC&D) réunit les ONG francophones essentiellement africaines travaillant sur un développement local et/ou national à l'épreuve du changement climatique. Crée en 2007, le réseau rassemble aujourd'hui près de 80 ONG de terrain et de plaidoyer, dans 22 pays d'Afrique francophone.

En s'appuyant sur la diversité de ses membres porteurs de projets sur le terrain ou experts des négociations internationales, le réseau fait la promotion d'un nouveau modèle de développement qui prend en compte les contraintes climatiques et énergétiques. Les membres mettent en œuvre des projets Innovants et intégrés au niveau local, ou alors sensibilisent les populations à la nouvelle donne énergétique et climatique. Certains sensibilisent les gouvernements et institutions au niveau national, et d'autres plaident pour une prise en compte internationale des priorités climat-développement des communautés les plus pauvres et les plus vulnérables.

Le Réseau travaille aussi pour renforcer la voix de la société civile francophone dans les enceintes politiques nationales, régionales et internationales, via des ateliers de renforcement de capacités et d'échanges, et des notes de décryptage et de position communes.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'un des triples objectifs du Réseau Climat & Développement (RC&D), plateforme des organisations de la société civile francophone, est de renforcer l'influence de la société civile et des délégués africains francophones dans les négociations internationales sur le climat (compréhension et positions communes). Il remplit cet objectif via des ateliers de renforcement de capacité et d'échanges et des notes de décryptage. Le RC&D rassemblant plus de 80 associations (ONG de terrain et de plaidoyer) sur les changements climatiques dans plus de 22 pays majoritairement africains, plaide pour une prise en compte des priorités des communautés les plus pauvres et les plus vulnérables dans les négociations internationales sur le climat. C'est ainsi qu'après le renforcement de la compréhension des associations africaines francophones sur la planification climatique et énergétique au niveau local lors du dernier atelier annuel (le 12^e tenu à Bamako en 2018), la 13^{ème} édition des ateliers annuels du RC&D a été consacrée au volet pratique de la planification locale pour mieux accompagner les collectivités territoriales sur le terrain.

L'atelier annuel a mis l'accent sur l'utilisation des outils pratiques et performants de planification climatique et énergétique à l'échelle locale dans les pays africains francophones. Il s'est évidemment inscrit dans la série de réflexions autour de la lutte contre les changements climatiques et l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris et des ODD. Il offre également au RC&D l'opportunité de faire le bilan de la COP24 en vue de la préparation de la COP25.

Objectifs de l'atelier

La 13^{ème} édition des ateliers annuels du RC&D visait essentiellement à :

- Former et sensibiliser les associations africaines francophones membres du RC&D sur des outils pratiques de planification locale et sur les démarches pour développer de nouveaux outils adaptés au contexte climatique actuel ;
- Partager des expériences et exemples de bonnes pratiques sur l'utilisation des outils de planification climatique locale dans les secteurs clés du développement (énergie, agriculture, ressources en eau) ;
- Faire le bilan de la COP24 ;
- Identifier les enjeux politiques au niveau national et international pour les moments clés de 2019 (2^e édition du Sommet des acteurs non étatiques Climate Chance Afrique 2019, AMCEN, rencontre des négociateurs de la CEDEAO, COP25...), ainsi que les priorités pour les associations du RC&D en vue de formuler des recommandations ;
- Définir un plan d'actions communicationnel (stratégie média et hors média, nouer des coalitions, etc. pour ces moments clés).

L'ATELIER EN BREF

Dans la continuité des travaux de 2018, l'atelier a traité des deux grandes thématiques clés du RC&D (Energie et Climat). Il a permis aux participants de faire le bilan de la COP24 en vue de la préparation de la COP25, partager des exemples de pratiques réussies, identifier les priorités politiques des associations membres du RC&D. Il remplit son objectif premier de formuler des recommandations sur chacune des thématiques à la fois l'attention des négociateurs en vue de la COP25 et des différentes parties prenantes (organisations de la société civile, décideurs politiques, communautés de base, collectivités territoriales, secteurs privés et les partenaires techniques et financiers) pour l'opérationnalisation réussie des CDN. Ce fut également l'occasion pour les membres de tenir l'Assemblée Générale ordinaire du Réseau.

La première journée a été consacrée au décryptage de la COP24, les perspectives pour la COP25 et une présentation détaillée des outils efficaces de planifications énergétiques et climatiques au niveau local, nécessaire pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

La deuxième journée, quant à elle, a été dédiée à l'engagement des parties prenantes. Le déroulement des ateliers thématiques de cette journée a essentiellement porté sur le rôle et les types d'appui que peuvent apporter les ONGs suivis des partages d'expériences pratiques.

Enfin, la troisième journée a été consacrée à la réflexion collective d'une part, à la formulation des recommandations et de leurs argumentaires à l'endroit des différentes parties prenantes (organisations de la société civile, décideurs politiques, communautés de base, collectivités territoriales, secteurs privés et les partenaires techniques et financiers). Ceci, dans le souci d'une meilleure prise en compte des planifications énergétiques et climatiques au niveau local en vue d'une mise en œuvre efficace et réussie des CDN.

D'autre part, elle a également été consacrée à la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire du RC&D. Le processus d'autonomisation du RC&D lancé en 2016 devrait permettre d'officialiser l'existence juridique du réseau, le renforcement du secrétariat autour de son Directeur Exécutif et l'autonomie financière.

CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois allocutions prononcées successivement par le Président du Conseil d'Administration Transitoire du RC&D, Mr Ahmed Sekou DIALLO, le Directeur Exécutif du RC&D, Mr Joseph Yaovi KOGBE et enfin le Directeur Exécutif de ENDA Energie, Mr Secou SARR.

Mr Ahmed Sekou DIALLO a, dans son allocution, souhaité la cordiale bienvenue aux participants avant de rappeler l'enjeu de l'atelier et la pertinence du thème choisi. Ensuite, Mr Joseph Yaovi KOGBE a, quant à lui, manifesté sa joie de compter parmi les participants, la présence de certaines personnes ressources dont la renommée n'est plus à décrire. Il a donc convié les participants à sortir à la fin dudit atelier, des recommandations précises et ciblées à porter à la COP25. Enfin, Mr Secou SARR a remercié les Partenaires Techniques et Financiers

qui ne cessent d'accompagner le Réseau dans sa mission. Il a terminé ses propos en remerciant également les participants pour leurs actions menées à différents niveaux et les a incités à devenir « le bras technique des collectivités territoriales » qui généralement, sont les plus vulnérables face aux effets du changement climatique.

La séquence 1 de l'atelier a été marquée par deux communications. La première a permis de faire un bref retour sur les résultats de la COP24 et de présenter les enjeux de la COP25. La deuxième communication quant à elle, a permis d'élucider les enjeux de la planification locale dans l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Cette séquence a été modérée par Mawuse HOUNTONDJI et rapportée par Charlotte FONOCHO et Abdoul SAIDOU.

1.1 Bref retour sur les résultats de la COP24 et enjeux de la COP25 (Aïssatou Diouf/ENDA Energie/Sénégal)

⇒ Bref retour sur les résultats de la COP24

Contexte d'entrée dans la COP24. L'urgence climatique est omniprésente et des signaux scientifiques alarmants ne cessent d'être relevés. Il s'agit notamment de :

- l'augmentation de la concentration de CO2 ;
- la hausse des émissions de GES ;
- la multiplication des records de chaleurs (2018 recensé comme l'année la plus chaude depuis le début des relevés selon l'OMM).

Malgré cette urgence, une analyse sur le dynamisme des pays en termes d'actions climatiques, révèle que certains pays à l'image des Etats-Unis d'Amérique et du Brésil tendent vers une perte de dynamisme. En effet, l'on a pu observer le retrait des Etats-Unis de l'Accord de Paris malgré sa forte capacité de nuisance climatique ; et du Brésil qui a renoncé à l'organisation de la COP 25.

Cependant, il est à rappeler que certains pays demeurent encore très vocaux sur la question climatique mais sont, malheureusement trop peu entendus. C'est le cas des pays vulnérables (Climate Vulnerable Forum, Groupe Afrique).

Enjeux et défis de la COP 24. De la COP 24, il était principalement attendu comme résultats :

- L'adoption du « Livre des Règles » du Programme de Travail de l'Accord de Paris, pour préciser les modalités, procédures et lignes directrices nécessaires à l'application de l'Accord de Paris ;
- Une réaction des États au nouveau signal d'alarme adressé par le GIEC dans son rapport spécial sur l'objectif 1,5°C (adopté par les pays en septembre 2018) ;
- Et un appel de la Communauté internationale à tendre vers plus d'ambition dans le cadre du Dialogue de Talanoa.

Le positionnement des Parties avant la COP24. La différenciation entre pays développés et pays en développement a été au cœur des discussions. Ainsi, s'érigent 2 visions opposées sur la relation et la hiérarchie juridique entre la CCNUCC et l'Accord de Paris :

- **Pour les pays en développement**, l'Accord de Paris est guidé par la Convention, et notamment ses principes (les droits et obligations des pays sont régis par le principe des responsabilités communes mais différenciées prévu par la Convention). Ils doivent bénéficier de plus flexibilité et de soutien pour mettre en œuvre l'Accord de Paris.

- **Pour les pays développés**, l'Accord de Paris est placé sous les auspices de la Convention mais il est autonome pour son application (l'accord est applicable à tous, les règles sont les mêmes pour tous, mais une flexibilité peut être reconnue aux pays en développement pour certaines dispositions de l'Accord, au cas par cas).

Les Etats ont-ils relevé l'ambition ? Une partie du texte des décisions adoptées à la COP 24 est spécifiquement consacré à l'Ambition. Les éléments encourageants du texte incluent :

- le rappel de l'urgence d'augmenter “l'ambition climatique” des pays ;
- le lien clair fait entre mobilisation des financements climat et une action climatique accélérée dans les pays en développement et le lien entre l'action avant 2020 et après 2020 ;
- un rappel des textes de la COP21, invitant les pays à préparer des stratégies de long terme bas carbone et à communiquer ou mettre à jour d'ici à 2020 leurs contributions nationales, même si cela ne constitue pas de facto une obligation de relever l'ambition climatique ;
- la reconnaissance des pertes et dommages subis par les pays les plus vulnérables.

Quelles avancées à la COP 24? Quatre décisions marquantes sont à retenir notamment :

- ⇒ L'adoption partielle du « Livre des Règles » qui est un manuel de procédures, modalités et lignes directrices de 133 pages, pour rendre l'Accord de Paris opérationnel. Cependant, il n'y a pas eu de consensus sur les approches coopératives (articles 6 de l'Accord de Paris) à cause de l'opposition systématique du Brésil sur certains points (comptabilisation) ;
- ⇒ Le refus de l'Arabie Saoudite et du Koweït, soutenus par la Fédération de Russie, d'accueillir favorablement les conclusions du GIEC dans son rapport spécial sur l'objectif 1,5°C ;
- ⇒ Les résultats décevants de la phase politique du Dialogue de Talanoa dont les conclusions se contentent de « prendre note » des résultats de ce dialogue et de son « potentiel » pour générer du « courage, de la confiance et plus d'ambition » ;
- ⇒ La question des financements sur laquelle un accord a été trouvé pour engager les délibérations sur la fixation d'un nouvel objectif chiffré collectif à partir d'un plancher de 100 milliards de dollars \$US/ an en 2020 (COP 26).

Faits marquants. Même si l'importance du GIEC est reconnu pour informer l'action des pays et la lutte contre le dérèglement climatique, les pays ont été incapables de se mettre d'accord pour “accueillir” favorablement le rapport du GIEC sur la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C, suite au refus de 4 pays (Etats Unis, Koweït, Arabie Saoudite, Russie). Les pays ont donc seulement accueilli le fait que le GIEC ait “terminé son travail dans les temps”, ce qui diminue substantiellement la portée et les implications du rapport, pourtant adopté 3 mois auparavant par les mêmes pays.

Règles de mise œuvre/CDN. Plusieurs règles ont été établies pour renforcer une mise en œuvre efficace des CDN. Il s'agit:

- Pour les pays qui ont une CDN d'une durée de 10 ans (échéance 2030), il leur est demandé de communiquer ou d'actualiser leur CDN d'ici à 2020, et de le faire tous les 5 ans ensuite conformément à l'article 4.9 de l'Accord de Paris ;
- Tous les pays sont invités à soumettre une stratégie à long terme (2050) d'ici à 2020 ;
- Le calendrier commun des CDN sera applicable à partir de 2031 ; mais aucun consensus n'a été trouvé sur la durée (5 et/ou 10 ans) des CDN ;
- Les règles relatives à la fourniture d'informations visant à rendre les CDNs crédibles, transparentes et compréhensibles seront applicables à partir de 2025 ;
- Les règles relatives à la comptabilisation des progrès réalisés pour atteindre les objectifs de la CDN seront obligatoires à partir de la 2^{ème} CDN (2025) et les CDN suivantes ;
- Les pays utiliseront un format structuré commun pour rapporter les données sur les progrès ;
- Les CDN seront inscrites dans un registre dédié à l'atténuation (art. 4 de l'Accord de Paris).

Adoption des modalités d'élaboration des Communications sur l'Adaptation :

- Choix du véhicule le plus adapté pour communiquer (CDN, Communications Nationales, Plans Nationaux d'Adaptation) ;
- Mise en évidence des « informations additionnelles » que les pays estimeraient nécessaires d'indiquer dans leur communication, notamment celles relatives au soutien financier.

Pertes & Dommages. Les textes de la COP24 rappellent l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour éviter les impacts irréversibles et catastrophiques déjà observés dans de nombreuses régions du monde. Cependant, les pays n'ont pas franchi le cap de la reconnaissance symbolique. La référence aux pertes et dommages dans le texte de décision de la COP a été supprimée dans les dernières heures des négociations.

Transparence. Les premiers rapports biennuels de transparence devront paraître en (décembre) 2024, après le premier bilan global de 2023, en suivant les lignes directrices du GIEC de 2006, et en utilisant des métriques communes (celles du 5^{ème} rapport du GIEC 2014). Pour cela, il faut une adoption d'un cadre commun, applicable à tous, sur les progrès réalisés pour atteindre les objectifs des CDNs, les efforts en matière d'adaptation et le soutien financier apporté par rapport à celui demandé. Le cadre commun prévoyant ainsi une revue d'experts techniques pour assurer le respect des méthodologies et des formats requis. Le degré de flexibilité offert aux pays en développement est précisé pour chaque obligation de transparence.

Bilan Global. Les règles adoptées à Katowice établissent un cadre structuré du Bilan Global prévu tous les 5 ans à partir de 2023 par l'article 14 de l'Accord de Paris, qui tient compte de l'équité et du fait que c'est avant tout un processus géré par les Parties. Le Bilan Global aura 3 composantes que sont :

- Une phase de collecte d'informations et de préparation de la compilation et synthèse des éléments d'information pour conduire une phase d'évaluation technique ;

- Une phase d'évaluation technique des progrès réalisés collectivement pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, de même que les opportunités pour relever le niveau de l'ambition ;
- Et une phase de considération des résultats de cette phase d'évaluation technique dans le but ultime d'informer les Parties sur la nécessité de mettre à jour ou de renforcer les actions, déterminées au niveau national par chaque pays, ainsi que dans le cadre de coopération multilatéral.

Financement. Le Fond Vert pour le Climat, qui a lancé la première reconstitution a reçu deux premières contributions de l'Allemagne et de la Norvège. A cela s'ajoute 128 millions de dollars de contribution pour le Fonds adaptation (spécialisé dans le financement de petits projets d'adaptation pour les pays les plus vulnérables aux changements climatiques).

Bonne nouvelle. Les pays, se sont mis d'accord pour discuter du nouvel objectif financier qui succédera aux 100 milliards de \$/an après 2025. Ces discussions commenceront en 2020.

Moins bonnes nouvelles. Les nouvelles règles de comptabilisation des financements climat, sont insuffisantes, et ne permettront pas d'améliorer le reporting.

⇒ **Enjeux de la COP25**

Que peut-on attendre de l'organisation de la COP 25? Plusieurs actions pourraient probablement être attendues en prélude à la COP 25 notamment :

- Le Sommet Climat ONU (prévu pour septembre 2019) ;
- Le renoncement à l'organisation de la COP 25 ;
- La Pré-COP au Costa Rica (8-10 octobre) avec des divergences qui restent profondes sur l'article 6 du Livre des Règles.

Quels sont les attentes de la COP 25 ? Les attentes porteront essentiellement sur :

- Des appels au renforcement de l'ambition (actualisation CDNs + stratégies à long terme) ;
- Un accord possible sur le chapitre de l'article 6 du Livre des Règles ;
- Un examen du « WIM » (Warsaw International Mechanism on Loss and Damage) qui va raviver les discussions sur les financements.

1.2 **Enjeux de la planification locale et l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris (Joseph Yaovi KOGBE/RC&D, OPED/Togo)**

Un changement climatique inévitable. Le constat des effets du changement climatique sur notre planète est aujourd'hui sans équivoque et se matérialisent généralement par une augmentation de la température moyenne globale de la planète ainsi qu'une multiplication des événements climatiques extrêmes.

Les engagements actuels mettent la planète sur la trajectoire d'un réchauffement d'environ +3°C et d'après le GIEC, si les objectifs de réduction d'émissions des Gaz à Effet de Serre

(GES) ne sont pas augmentés d'ici à 2030, il ne sera plus possible de limiter le réchauffement à 1,5°C.

En Afrique, 1,5°C entraînera d'énormes conséquences dont des vagues de chaleur encore plus fortes, des journées très chaudes accentuant la sécheresse et une perte de bétail située entre 7 et 10%.

Collectivités territoriales comme maillon incontournable. Même si le défi climatique est mondial et les impacts sont ressentis partout dans le monde, l'action relève majoritairement du niveau national, et tout particulièrement des territoires. En effet, les Nations Unies estiment que la population mondiale devrait atteindre 10 milliards d'habitants d'ici 2050, soit une augmentation de 30% par rapport à aujourd'hui. Près de 70% de cette population vivra en ville contre 50% aujourd'hui. La population du continent africain devrait atteindre 2,4 milliards d'habitants d'ici 2050, dont 55% vivra en ville qui accueilliront en moyenne plus de 40.000 personnes supplémentaires par jour d'ici 2025. Fort de cette réalité, la forte responsabilité des villes dans la lutte contre le changement climatique paraît ainsi évidente.

Pourquoi agir au niveau local ? L'accord de Paris a fixé l'objectif de limiter le réchauffement global bien en deçà de 2°C et tendre vers 1,5°C. Les Etats ont fourni leurs contributions à travers des CDN mais en réalité, 50 à 70% des solutions pour le climat se situent à l'échelle locale. Les collectivités locales ont donc l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de développement territorial qui intègre les dimensions atténuation et adaptation au CC. Pour ce faire, elles doivent agir sur plusieurs secteurs clefs (Figure 1).

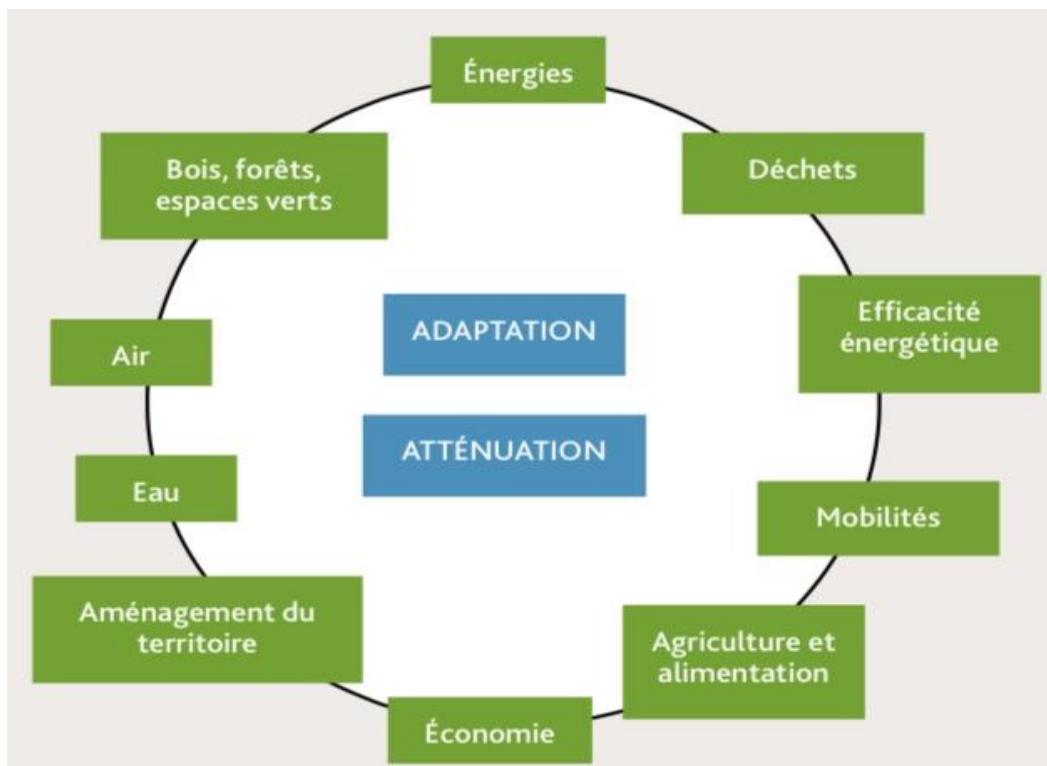


Figure 1 : Secteurs sur lesquels il faut agir

De plus, d'énormes bénéfices sous tendent une bonne politique climatique territoriale (Figure2).



Figure 2 : Bénéfices d'une bonne politique climatique territoriale

Des difficultés pour planifier localement. Alors que les objectifs climatiques des pays africains sont très ambitieux à travers leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN), les collectivités locales définissent elles aussi leurs objectifs climatiques, au travers de leurs plans locaux de développement, parfois sans tenir compte des engagements nationaux (comme les CDN). Planifier la transition énergétique et l'adaptation localement n'est pas toujours chose facile. Les ressources humaines, matérielles et économiques limitées empêchent souvent une planification aboutie et cohérente. De plus, il faut continuellement revoir les priorités sectorielles à la lumière de la problématique climatique, lancer des travaux techniques pour étudier les vulnérabilités, et enfin hiérarchiser les options d'adaptation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre d'un budget trop souvent limité.

Comment relever ces difficultés? Face à ces difficultés, des synergies peuvent être créées entre les acteurs, notamment entre les organisations non gouvernementales (ONG) et les collectivités pour relever le défi de la planification territoriale. Cela passe par le renforcement des capacités en termes de planification locale s'inscrivant dans les engagements nationaux pris par les pays à travers leurs CDN. Des partenariats peuvent ainsi se développer pour appuyer la planification climatique et énergétique dans le cadre du développement durable et pour

mobiliser des financements climat nécessaires à la mise en œuvre des plans climatiques locaux. Une telle collaboration peut favoriser la prise en compte des intérêts, besoins et demandes des populations les plus vulnérables.

Comment alors aider les collectivités territoriales à mettre en place des plans climat locaux ?

Cas pratique : Exemple de l'appui de l'Organisation Pour l'Environnement et le Développement durable (OPED) dans l'élaboration du Plan d'Action pour l'Accès à l'Énergie Durable et le Climat (PAAEDC) de la Commune de Tsévié au Togo.

L'Organisation Pour l'Environnement et le Développement durable (OPED) est une ONG membre du RC&D et basée à Lomé au Togo a accompagné la commune de Tsévié située dans la région Maritime au Togo, dans l'élaboration de son Plan d'Action pour l'Accès à l'Énergie Durable et le Climat (PAAEDC). Une approche participative avec une équipe pluridisciplinaire a été d'une importance capitale dans la mise en place de ce plan. Le point de départ du partenariat a été un atelier de lancement à l'Hôtel de Ville de Tsévié en vue de mettre en place de façon concertée, une équipe technique composé de cinq (5) spécialistes en Energie, Changement climatique, Environnement, Sociologie et Système d'Information Géographique (SIG).

Les autres étapes sont matérialisées sur la figure ci-dessous :

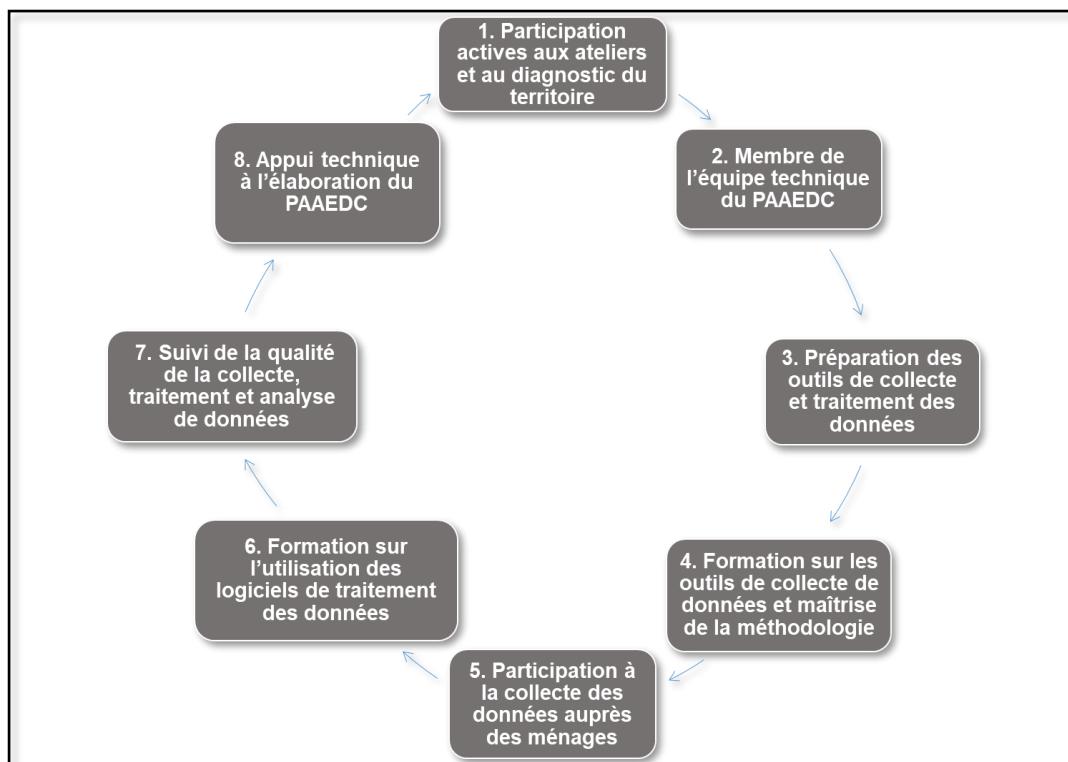


Figure 3 : Différentes étapes d'élaboration d'un PAAEDC

SEQUENCE 2 : Présentation des outils performants de planification climatique locale dans des secteurs clés (énergie, agriculture, eau)

Cette deuxième séquence a été modérée par Mme Colette BENOUDJI assistée de deux rapporteurs (Messieurs EZE Crédé et ZAKARA Mamane). Au cours de la séquence, quatre (04) présentations ont fait l'objet d'échanges fructueux entre les participants.

2.1 Approche d'intégration des questions énergétiques dans les Plans de Développement Communal et Plan Annuel d'Investissement au Bénin (Parfait Cocou BLALOGOE/CREDEL/Bénin)

Contexte et Justification. Le Bénin consomme plus de 500 % de l'électricité qu'il produit. Il se retrouve donc obligé d'importer de l'électricité de leurs voisins à la production excédentaire. Le manque d'électricité à distribuer entraîne un service de fourniture fragile où les délestages sont nombreux. À ces problèmes de distribution causés par un manque d'électricité, s'ajoute une inadéquation des réseaux qui n'arrivent pas à tendre vers leur universalisation.

Faire face au déficit énergétique. Afin de pallier à ce déficit, des comportements opportunistes et pour les plus pauvres, l'adoption de solutions qui semblent moins chères à court terme se développent. Ces dispositifs individuels de production d'électricité (groupes électrogènes et plus récemment les panneaux PV) semblent compléter le système conventionnel pour fournir l'électricité aux usagers.

Problème de planification et de durabilité. Les initiatives individuelles ne s'inscrivent pas dans une politique globale et ne sont pas prises en compte par les acteurs publics notamment les collectivités du fait de la non structuration du secteur bien qu'ils reconnaissent l'efficacité de ces mesures. Ce qui nécessite donc des sensibilisations, appuis et accompagnements des collectivités locales sur les différentes actions à mener.

Rappel sur les dispositions législatifs et réglementaires. Selon les lois sur la décentralisation, les communes doivent assurer le développement local et promouvoir les initiatives de développement des populations à la base.

Rappel des Outils de Planification à l'échelle communale. Trois grands outils sont généralement utilisés. Il s'agit des Plans de Développement Communal (PDC) d'une durée de cinq (05) ans, les Plans Annuels d'Investissement (PAI) et les Plans de Travail et de Budgétisation Annuel (Budget/PTA).

Diagnostics stratégiques et points d'intégration des questions climatiques dans la planification locale. La mise en œuvre efficace des CDN au niveau local revient à intégrer les questions climatiques dans les stratégies de développement énergétique communal. A ce titre, différents points d'intégration sont répertoriés dans le schéma suivant.

- Points d'entrée des questions climatiques dans la planification locale

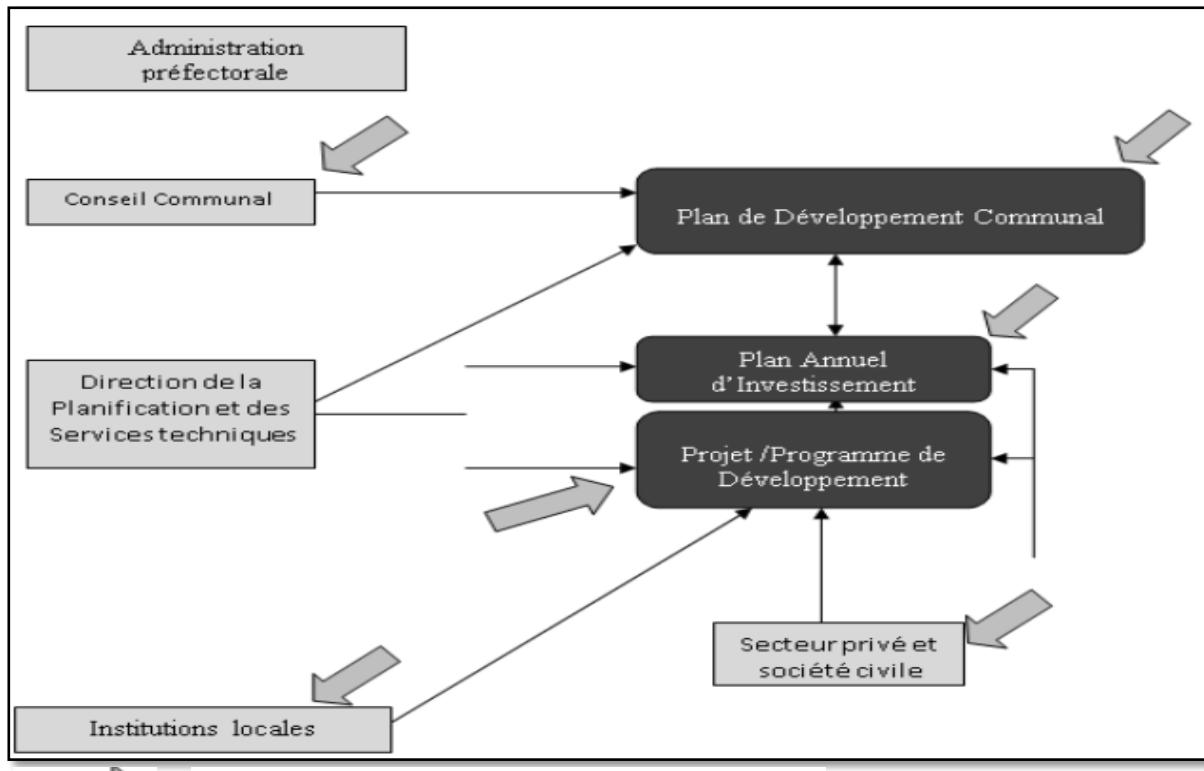


Figure 4 : Points d'entrée des questions climatiques dans la planification locale

- **Diagnostics stratégiques**

Le diagnostic stratégique passe par cinq principales étapes :

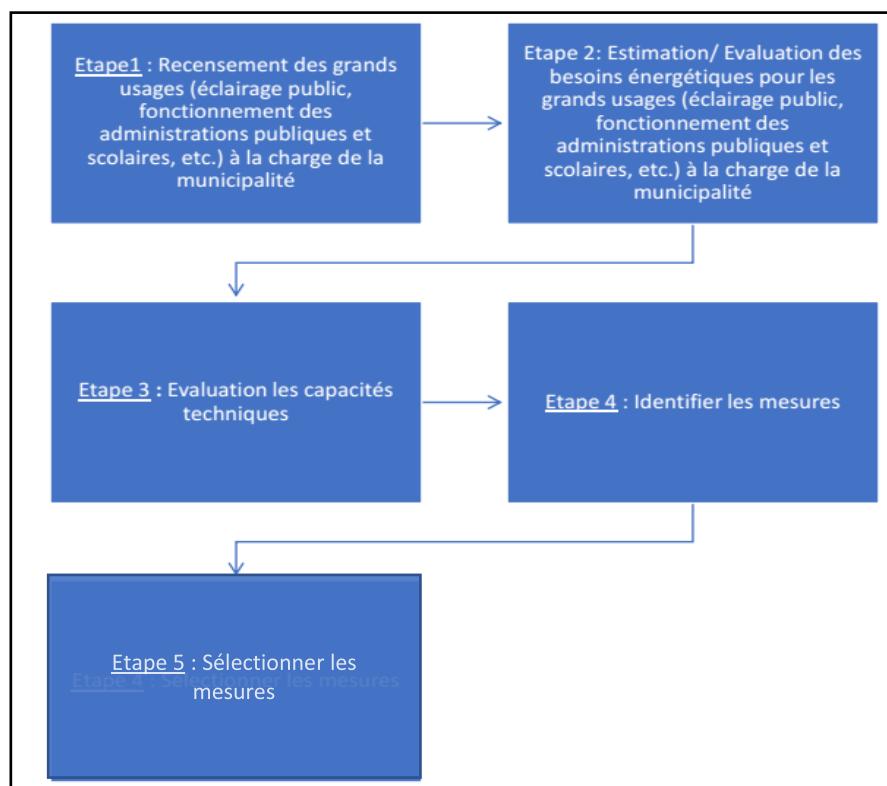


Figure 5 : Différentes étapes d'un Diagnostic stratégique

Recommandations aux différents acteurs en vue d'obtenir de meilleurs résultats :

- Aux Partenaires Techniques et Financiers :**

- Finaliser et vulgariser les outils d'intégration des questions énergétiques à tous les acteurs de l'administration et des communes ;
- Etendre les formations à toutes les communes et une dissémination plus approfondie des diverses portes d'entrée dans les étapes d'élaboration des PDC ;
- Organiser des ateliers complémentaires à l'attention des élus et des techniciens en charge de la planification dans les communes ;
- Accompagner à titre d'action pilote, quelques communes vulnérables pour l'intégration des questions énergétiques dans les Plans Annuels d'Investissement par la mise à disposition des ressources financières ;

- Aux Communes**

- Renforcer les capacités des artisans locaux (électriciens) et jeunes déscolarisés dans l'installation des énergies renouvelables au niveau des ménages et des administrations locales ;
- Mobiliser davantage de financements pour exécuter les actions retenues.

- A l'Etat Central**

- Mettre en place des mesures pour réduire le coût d'acquisition des matériels des énergies renouvelables par l'exonération des taxes de douane à l'instar des matériels informatiques
- Mettre en place un fonds de financement des actions d'efficacité énergétique.

2.2 Accompagnement des collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré (SATI) et Schéma directeur d'aménagement hydroagricole des hauts bassins de Ouéléni (SEKOU DIALLO / AFAD/Mali)

Contexte et justification. Le Programme du Conseil des Collectivités Territoriales (PCTL) est un programme du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) soutenu par la Coopération suisse (DDC) à hauteur de 6 millions de francs suisses pour la Phase 1 (2014-2019). Il a pour but d'améliorer les conditions de vie économiques et sociales des populations ouest africaines dans un espace régional harmonisé et plus ouvert.

Le CCT est un organe consultatif de l'UEMOA ; il est constitué de représentants élus des collectivités territoriales des huit pays membres de l'UEMOA à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. À travers le PCTL, le CCT développe les mécanismes de gestion technique et financière de la politique transfrontalière au bénéfice des collectivités territoriales locales et les fait valider par les organes compétents de l'UEMOA.

Le Réseau Réussir la Décentralisation (RLD) a été sollicité dans le cadre de la réalisation du Schéma d'Aménagement transfrontalier Intégré (SATI) initié par le PCTL, à assurer la mobilisation sociale dans l'espace SKBO (Sikasso au Mali, Korhogo en Côte d'Ivoire et Bobo Dioulasso au Burkina Faso). Le RLD est composé de plus d'une cinquantaine d'organisations de la société civile, des collectivités locales et de personnes physiques.

Objectifs. Les objectifs assignés consistaient à :

- Elaborer de façon participative le schéma d'aménagement transfrontalier intégré (SATI) de l'espace SKBo (Programme Coopération Transfrontalière Locale) ;
- Identifier les projets structurants transfrontaliers de l'Espace SKBo ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs autour de l'élaboration et la mise en œuvre du SATI.

Activités réalisées. Au nombre des activités menées, figurent :

- L'identification et la mobilisation des différentes catégories d'acteurs pour les différentes rencontres ;
- La contractualisation avec un bureau d'étude Jacques Barbier Consulting (JBC) suisse résidant au Maroc lequel était chargé de la partie technique de l'élaboration du SATI ;
- L'identification des partenaires potentiels (accompagnement du Bureau JBC pour la cartographie des partenaires) à Bamako ;
- L'animation des ateliers diagnostic sur les sites de Sikasso, Bobo, Banfora et Korhogo par 4 personnes du RLD (2 animateurs, 2 preneurs de notes et qui s'occupent aussi de l'organisation pratique).

Impacts de l'intermédiation :

- L'établissement et le renforcement du dialogue entre communautés des deux côtés des frontières ;
- La diminution des tensions frontalières liées à l'utilisation des ressources naturelles ;
- Les échanges réguliers entre les autorités des deux côtés de la frontière qui ont compris l'intérêt de l'intégration ;
- La prise en compte de la dimension sociale à travers la sélection de 21 projets prioritaires dont certains sont en train d'être exécutés (forages, adductions sommaires d'eau, aménagements hydro agricoles, pistes rurales à réhabiliter);
- La création de la zone spéciale économique ;
- La sollicitation du RLD par les collectivités régions pour des prestations non monnayées ;
- L'Etat ivoirien s'est engagé à réaliser un pont du côté malien qui ne fait pas partie des projets retenus.

Forces. Les forces identifiées au cours des activités concernent principalement :

- L'implication des acteurs de toutes les sensibilités ;
- La stratégie utilisée par le RLD qui a permis de réunir les communautés autour d'un intérêt commun ;
- La maîtrise des langues de communication lors des ateliers et la compréhension de celles-ci par les communautés ;
- L'engagement des autorités administratives et politiques (faîtière des collectivités) ;

- La contribution financière des responsables des faitières (mobilisation des fonds complémentaires, mobilisation de la télévision dans les trois pays) ;
- La prise en compte des projets destinés aux femmes et jeunes.

Faiblesses :

- L'insuffisance des ressources humaines mises à disposition par le RLD pour l'accomplissement de la mission assignée ;
- Un seul atelier prévu mais deux ateliers tenus du côté du Burkina Faso ;
- Le retard dans la mise à disposition des fonds ;
- La rétention de l'information du côté de Bobo qui a rendu difficile la tenue de la rencontre ;
- L'insuffisance des ressources allouées pour la prise en charge des participants ;
- Non harmonisation des frais de prise en charge entre les pays ;
- Non prise en compte des espaces pastoraux dans le SATI ;
- L'insuffisance de renforcement des capacités de la société civile par le Programme de Coopération Transfrontalière Locale en matière de contrôle et de veille citoyenne.

Leçons apprises :

- La prise en compte des besoins des deux côtés de la frontière a été un grand facteur de succès ;
- Le partage des informations à temps réel entre les deux parties à travers l'organisation des rencontres tournantes est un facteur de succès de la coopération transfrontalière ;
- L'alternance des rencontres entre les acteurs des deux côtés de la frontière est un gage d'appropriation de la dynamique ;
- La mise en œuvre du développement au niveau transfrontalier est un processus lourd, complexe et coûteux qui peut être difficilement supporté par un seul bailleur ;
- Le respect des valeurs sociétales et des textes des deux côtés de la frontière est un facteur de succès de la coopération transfrontalière ;
- La parité dans la répartition des actions à aménager garantit le succès de la dynamique ;
- L'engagement des autorités politiques et administratives est un préalable à la réussite de la dynamique ;
- La maîtrise commune d'une langue de communication est un facteur de réussite du processus d'intermédiation sociale d'envergure transfrontalière ;
- Le processus d'intermédiation sociale au niveau transfrontalier nécessite la mobilisation des ressources humaines en nombre.

Bonnes pratiques :

- L'engagement des présidents des collectivités à prendre en charge les fonds additionnels et leur volonté politique ;
- La gratitude des communautés envers l'équipe (accueil, engagement) ;
- La flexibilité du financement de la DDC (adaptation des bailleurs aux réalités du terrain).

Défis à relever :

- L'exécution intégrale des projets retenus ;
- L'appropriation de ces projets en termes d'exploitation par les bénéficiaires ;

- La pérennisation de l'Union transfrontalière des CT de l'espace SKBO (Sikasso, Korhogo, Bobo) ;
- Le maintien du RLD sur tout le long du processus.

2.3 Formation des associations africaines sur l'utilisation et le développement des outils performants de planification climatique locale pour une mise en œuvre efficace des CDN (Dr Boubacar FALL /UCAD/ENDA ENERGIE/Sénégal)

Planification du développement. La planification est un processus qui fixe (pour un état, une collectivité territoriale, une institution...), après études et réflexion prospective, des objectifs à atteindre, les moyens nécessaires, les étapes de réalisation et les méthodes de suivi de celle-ci. Elle est l'organisation dans le temps de la réalisation d'objectifs dans un domaine précis, avec différents moyens mis en œuvre et sur une durée (et des étapes) précise(s).

Planification climatique. La planification climatique a pour finalité la lutte contre les CC (réduction des émissions de GES et de la vulnérabilité aux impacts du cc) et aboutit à l'élaboration de plans à différents niveaux qui visent spécifiquement la lutte contre les impacts du cc (Atténuation/Adaptation).

Dimensions d'une planification : La planification permet suivant les informations qui y sont documentées de :

- Gérer l'enchaînement logique des tâches et de les répartir dans le temps ;
- Prendre en compte des contraintes extérieures au processus ;
- Simuler des scénarii (optimistes ou pessimistes) ;
- Prioriser les tâches ;
- Les mettre en œuvre et de les suivre.

Aperçu sur les outils de planification climatique existants au niveau National. Plusieurs outils de planification climatique existent au niveau national :

- **Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation (PANA) :**
 - Recenser les besoins urgents et immédiats des PMA en matière d'adaptation (court terme) ;
 - Par ailleurs, la COP a convenu que la planification de l'adaptation au niveau national est un processus continu, progressif et itératif.
- **Plans Nationaux D'adaptation (PNA) :**
 - Le processus des plans nationaux d'adaptation a pour objectifs convenus de : (i) réduire la vulnérabilité des pays aux incidences des changements climatiques en renforçant leur capacité d'adaptation et leur résilience ; (ii) faciliter l'intégration, de manière cohérente, de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, programmes et travaux pertinents, nouveaux ou en cours, en particulier

les processus et stratégies de planification du développement, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux, selon qu'il convient.

- **Programme Pays (PP) :**
 - Recenser les besoins prioritaires des pays en matière d'atténuation et d'adaptation ;
 - Interface entre le pays et le Fonds Vert Climat ;
 - Requêtes émanant des pays doivent s'aligner sur les priorités retenues dans le PP
- **CDN :**
 - Document de ratification de l'Accord de Paris ;
 - Contient les engagements des pays ;
 - Cycle de vie de cinq ans ;
 - Chaque génération de CDN doit être plus ambitieuse que la précédente.

Aperçu sur les outils de planification climatique existants au niveau Local. L'outil le plus courant au niveau local est le Plan Climat Energie Territorial (PCET). Un Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Le PCET vise donc à atténuer/réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ainsi qu'à adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité. Ce plan s'appuie sur la réalisation obligatoire d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine et à l'exercice des compétences de la collectivité ainsi qu'à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation.

Présentation d'un outil sur la planification climatique : Plan Climat-Energie Territorial (PCET)

Plusieurs étapes existent pour l'élaboration d'un PCET. Il s'agit de :

• Etape 0 : Préalables ou Phase préparatoire

- Comprendre le contexte et les enjeux des PCET (Revue documentaire, cartographie des collectivités concernées) ;
- Les défis à relever (transition énergétique, vulnérabilité, adaptation, articulation du PCET avec les rapports nationaux, identification des dynamiques locales) ;
- Etablir des principes d'intervention (figure 6).

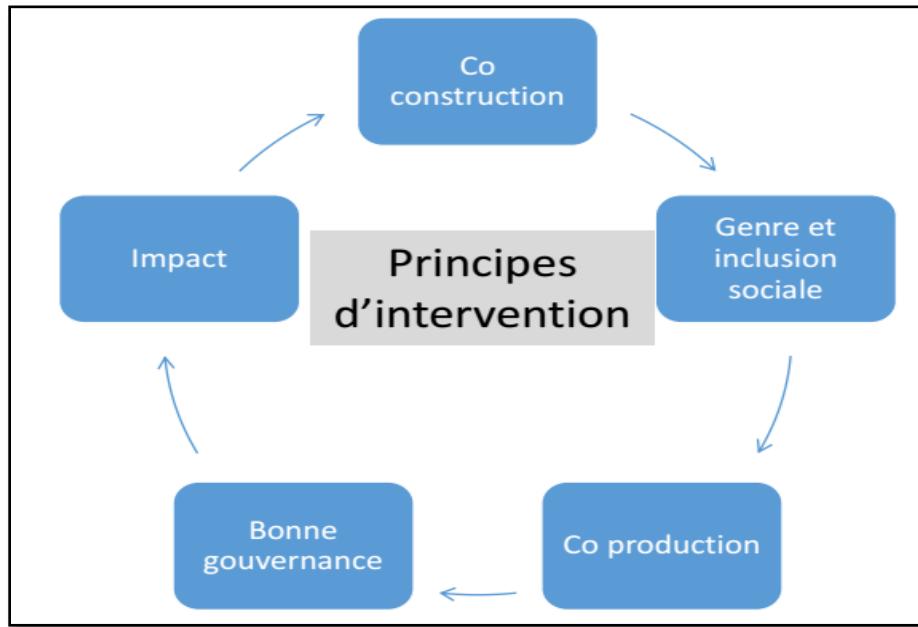


Figure 6 : Principes d'intervention

• **Etape 1 : se préparer et mobiliser**

- Officialiser le lancement du plan (prise de décision) ;
- Identifier, analyser et impliquer les acteurs (charte d'engagement par exemple) ;
- Informer et sensibiliser les acteurs ;
- Former les personnes ressources.

• **Etape 2 : réaliser un diagnostic**

- Identifier les données locales utiles pour faire le diagnostic ;
- Diagnostic en deux étapes (Bilan carbone, Etude de vulnérabilité).

❖ **Bilan Carbone**

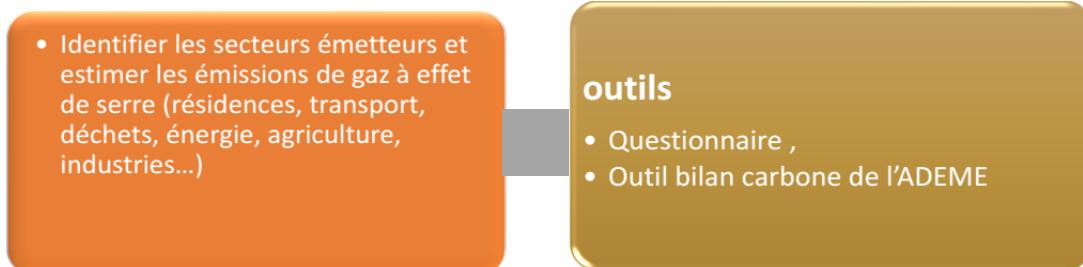


Figure 7 : Etapes et outils de réalisation du Bilan Carbone

❖ **Evaluation de la vulnérabilité**



Figure 8 : Etapes et outils d'évaluation de la Vulnérabilité

• Etape 3 : Phase de planification

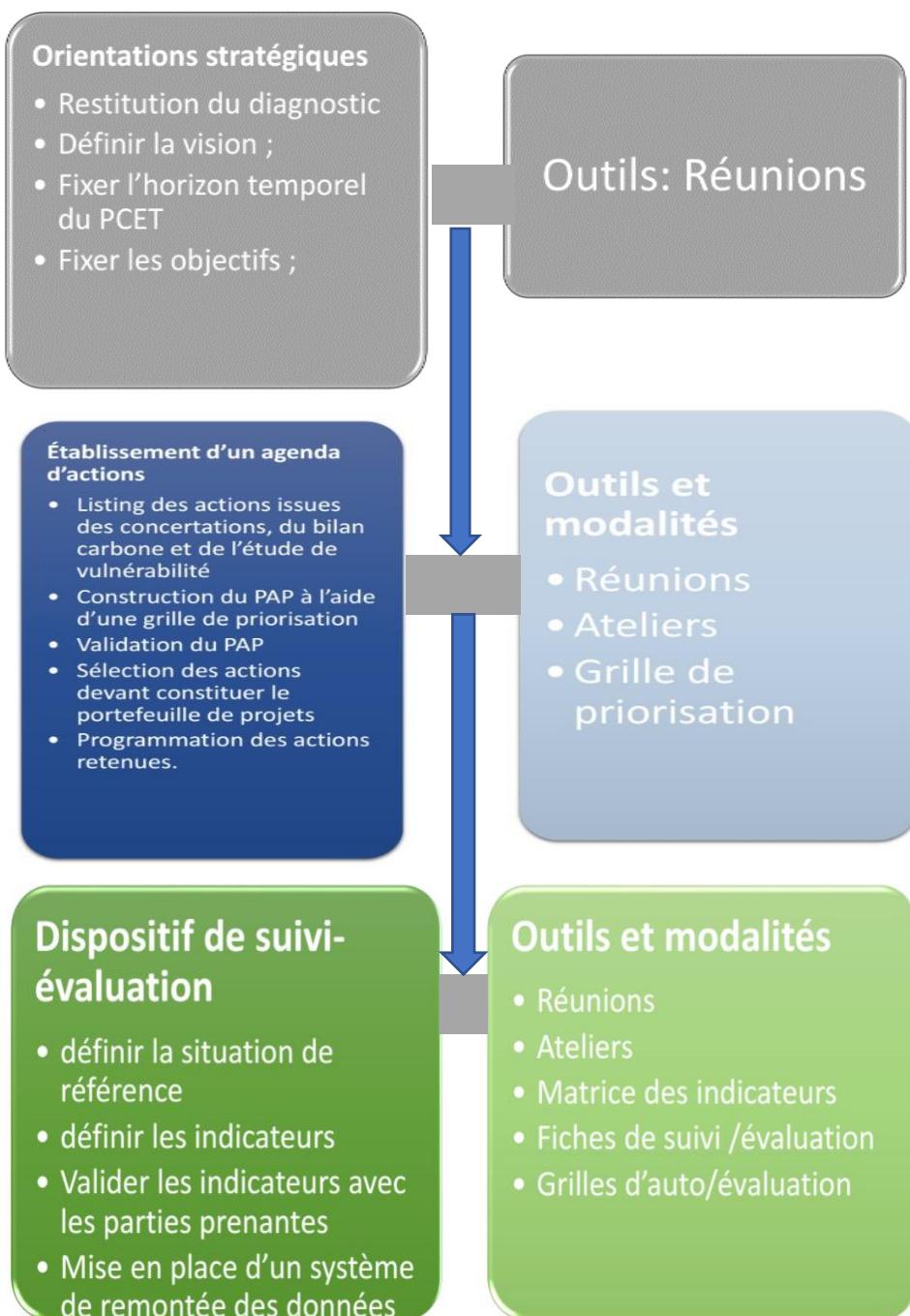


Figure 9 : Etapes et outils de planification du PCET

• Etape 4 : Rédaction du document

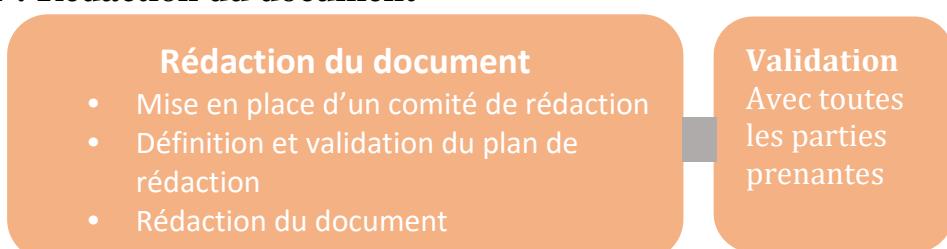


Figure 10 : Etapes et outils de rédaction et de validation du PCET

2.4 Formation Technique : Système à long terme de Planification des Energies Alternatives LEAP (Libasse BA/ENDA ENERGIE/Sénégal)

Qu'est-ce que LEAP ? Le Long-range Energy Alternatives Planning System (LEAP) est un logiciel pour la modélisation des systèmes énergétiques et des émissions des polluants fondé sur l'analyse des scénarios soit pour des politiques, soit pour des hypothèses différentes. Il n'est pas destiné à un système particulier.

Brève Historique

- Début des années 1980 : Crée pour le Project de Bois de Chauffage au Kenya
- 1985 : Révisé afin d'être compatible avec les micro-ordinateurs, des études en Afrique, Asie, et Amérique latine ;
- Début des années 1990 : Modélisation des émissions ;
- 1994 : Première version chinoise ;
- Fin des années 1990 : Révisé afin de permettre des analyses d'atténuation des changements climatiques ;
- Début des années 2000 : Première version Windows ; 500 utilisateurs en 2003 ;
- 2006 : 1.500 utilisateurs dans 130 pays ;
- 2011 : Optimisation de l'offre de l'électricité ; premier modèle global ;
- 2014 à nos jours : Plus de 15.000 utilisateurs en 190 pays ; l'outil de prédilection pour les rapports nationaux à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Les Concepts Clés. Trois principaux concepts font objet du LEAP. Il s'agit du :

• **Concept général qui porte essentiellement sur :**

- Le type d'énergie (primaire, Secondaire, Finale Utile) ;
- La Zone (Secteurs, Ménages, Industrie) ;
- L'intensité énergétique ;
- Les comptes courants, Scénarios, Arborescence.

• **Concept des ressources primaires. Ce concept porte sur :**

- La réserve (ressources non renouvelables)
- Le rendement (ressources renouvelables).

• **Concept transformation qui traite essentiellement du :**

- Module (industrie ou secteur qui produit ou livre de l'énergie) ;
- Processus (technologie, ou groupe de technologies qui effectuent la transformation) ;
- Coût (capital, fonctionnement et entretien, combustibles, casse).

Présentation LEAP2000. Une brève description du LEAP 2000 permet de ressortir 05 grands points à savoir :

- L'interface

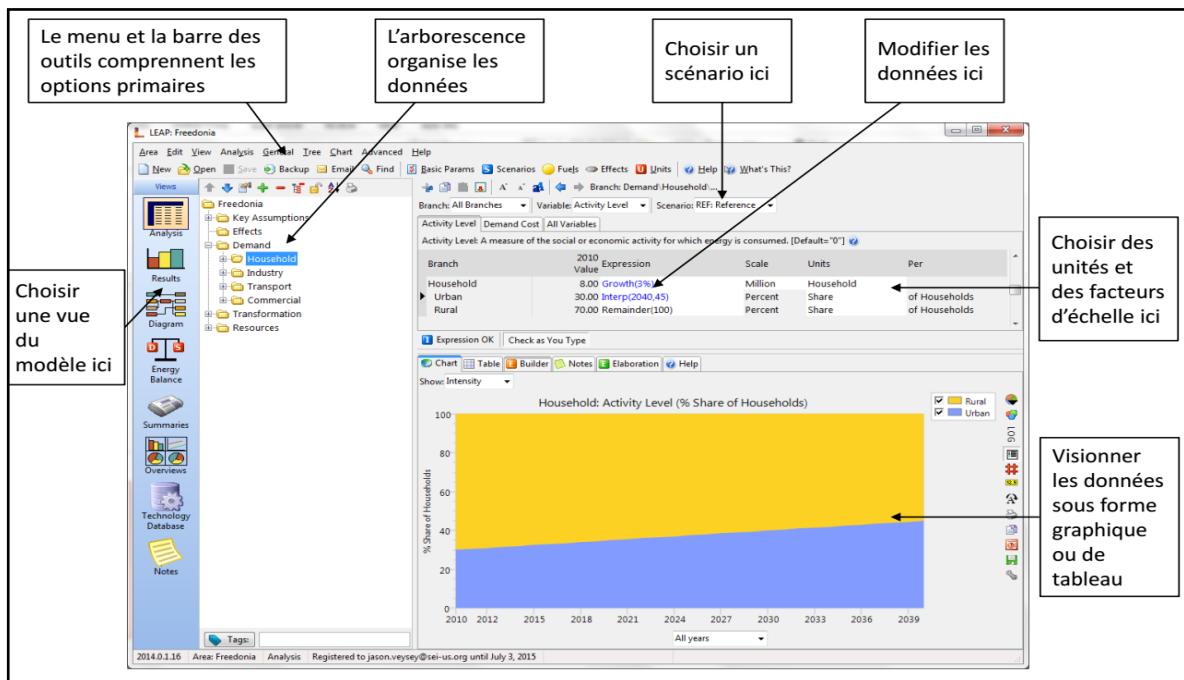


Figure 11 : Interface du LEAP

- **La structure principale du modèle :** La structure principale organise les données et les résultats en icônes indiquant les types de données (par ex., catégories, technologies, combustibles, polluants) et facilite l'agrégation des résultats et démontre les relations entre les parties du système.
- **Les scénarios en LEAP**

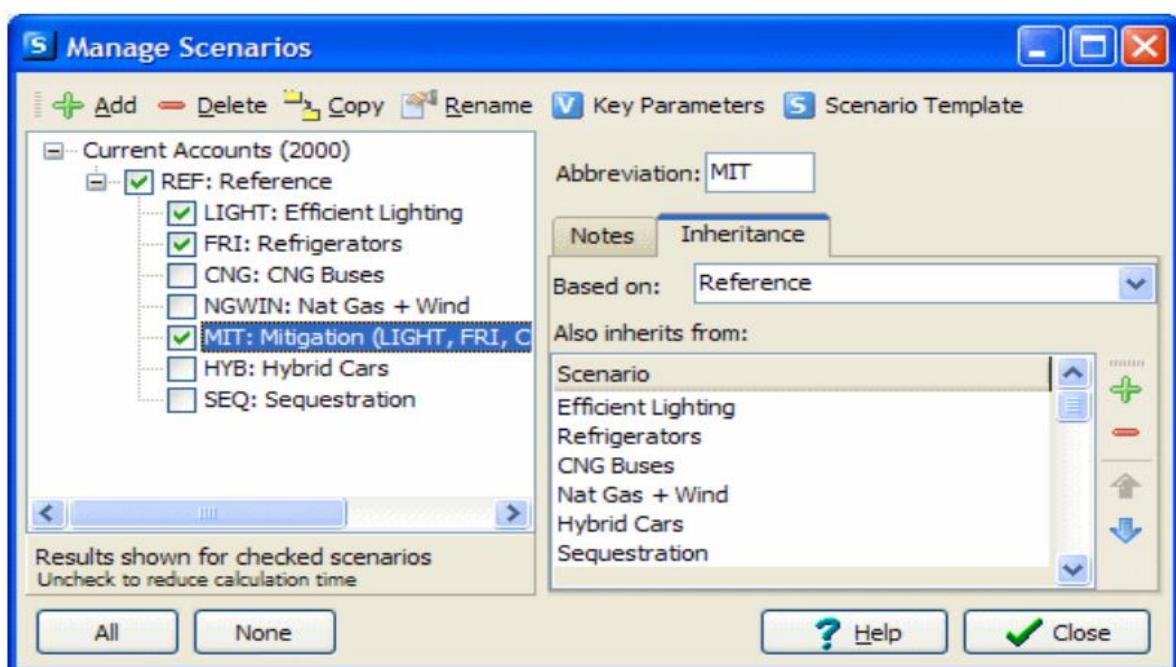


Figure 12 : Différents scénarios dans le LEAP

- **Parties Principales d'une Analyse LEAP :** La LEAP se compose de la demande et l'Offre d'énergie ; de la transformation et production ; des ressources primaires ; des émissions (gaz à effet de serre et d'autres polluants) ; des coûts et bénéfices (Figure 13).
- **La Demande :** Elle consiste en une analyse de la consommation d'énergie et des coûts et émissions associés dont les sources de la demande sont organisées dans une structure hiérarchique (secteur -> sous-secteur -> usage -> technologie/appareil).
- **L'offre :** Elle consiste en une analyse de l'extraction, de la transformation, et de la livraison de l'énergie (y comprises importations et exportations). En LEAP, la demande dicte l'offre. La structure de l'offre consiste en modules et processus techniques (par exemple : production d'électricité -> turbines à gaz naturel).
- **Emissions des Gaz Polluants :** Le LEAP calcule des émissions en multipliant des facteurs d'émission et des niveaux d'activité. Il présente également la possibilité d'entrer un facteur d'émission pour quelconque polluant désiré. Par défaut, le LEAP comprend et utilise des facteurs d'émission du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les émissions des gaz à effet de serre peuvent être résumées selon leur potentiel de réchauffement planétaire.
- **Analyse Coûts-Bénéfices sociétaux :** Une perspective sociétale – ni économique ni financière.

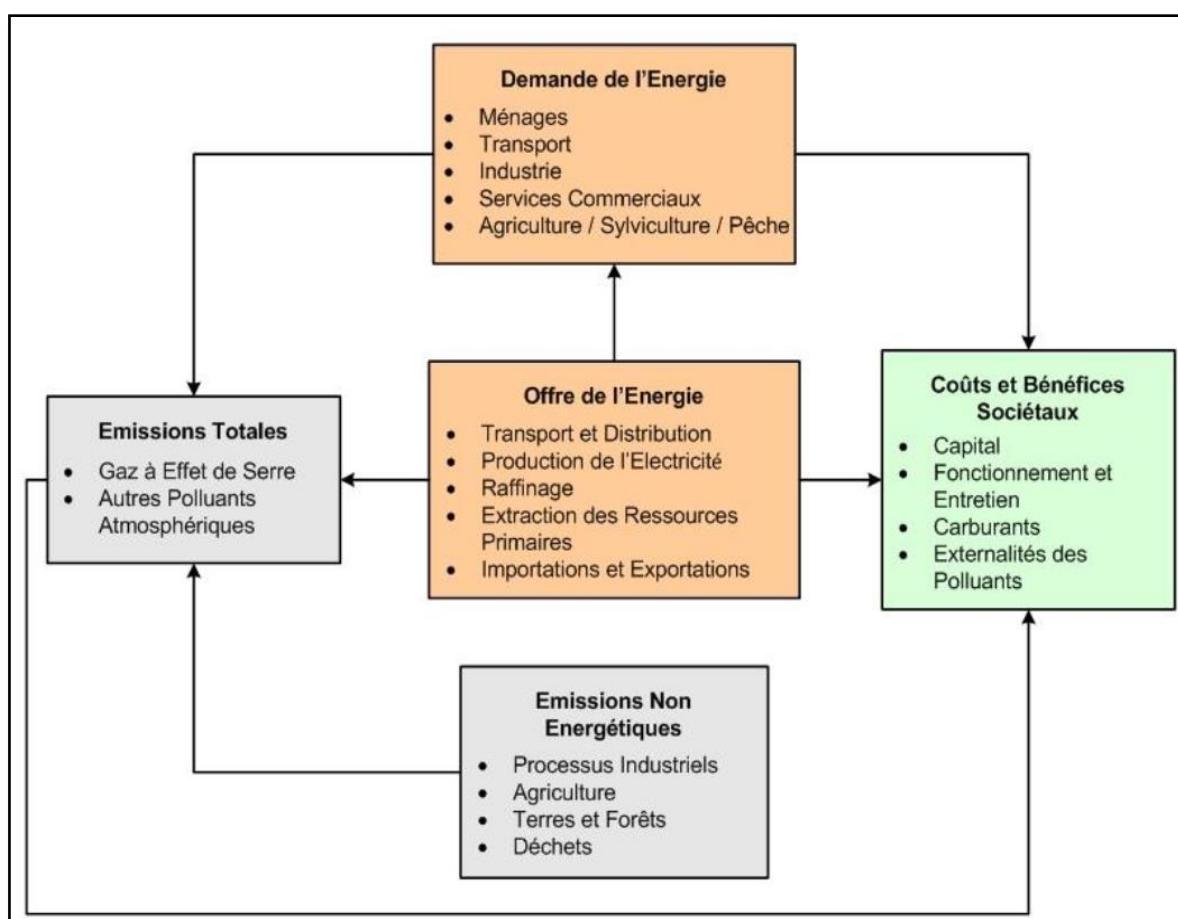


Figure 13 : Principales Parties d'une analyse LEAP

- **Résultats**

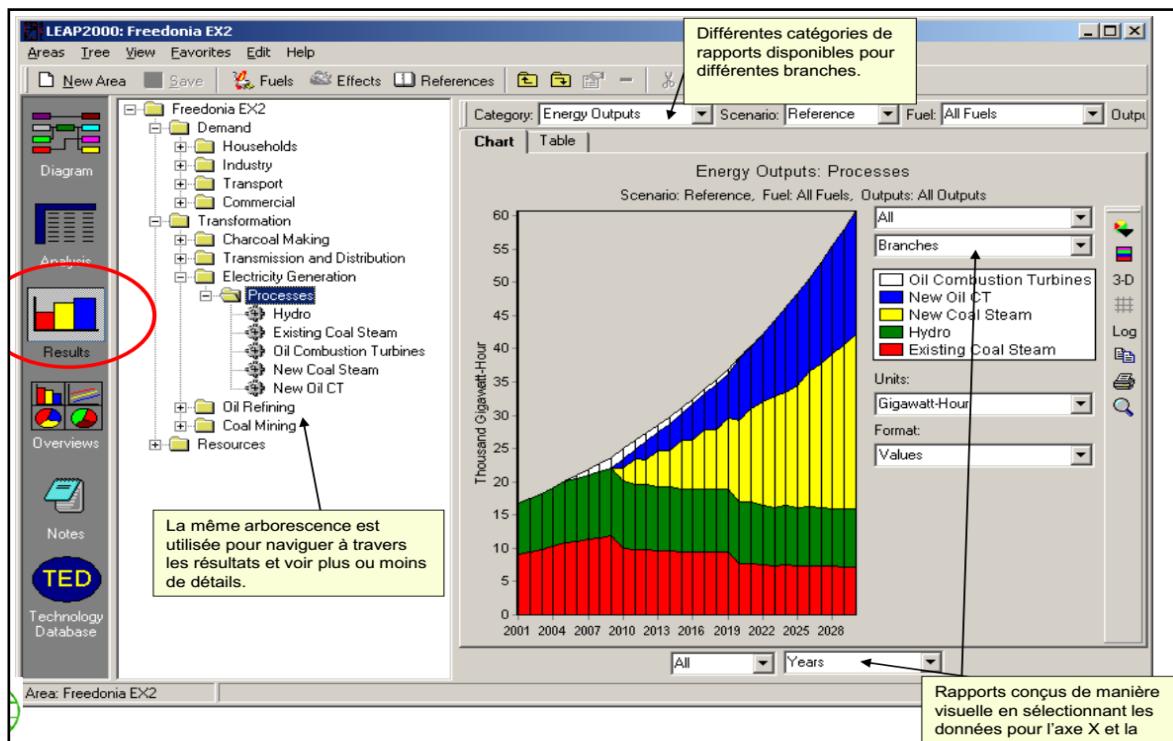


Figure 14 : Présentation des résultats dans le LEAP

DISCUSSIONS ET ECHANGES

Les différentes présentations ont suscité plusieurs questions de la part des participants. Questions auxquelles les présentateurs ont porté plus de lumière à travers leurs réponses.

Questions	Réponses
Présentation 1	
Est-ce que le Bénin dispose d'une stratégie d'électrification ?	Le pays dispose de cette stratégie depuis l'année passée. Mais les actions ne se sont pas focalisées sur ladite stratégie.
Quelles sont les potentialités énergétiques du Bénin ?	<ul style="list-style-type: none"> - CEB avant le barrage de Nangbeto - Prévision de construction d'un autre barrage sur le fleuve Ouémé - Le photovoltaïque
Est-ce que l'approche a permis de toucher toutes les communes ?	Pour l'appui à l'élaboration des plans, toutes les communes ont été touchées. Mais l'appel à projets a concerné seulement 7 communes
A quel niveau rencontre-t-on des problèmes dans le processus ?	Elles se rencontrent au niveau de la phase de préparation et de collecte des données. Mais les séances de sensibilisation ont permis aux communautés d'adhérer au processus.
Présentation 2	

Est-ce que l'outil présenté est séparé de l'élaboration des Plans de Développement Communaux car l'approche présentée semble être une démarche qu'un outil	La présentation a fait cas de la démarche de l'élaboration des outils. SATI est un outil, mais d'autres outils existent et pourront être partagés aux participants. Il faut noter que ces outils sont participatifs et font intervenir diverses parties prenantes.
Qu'est-ce qui a conduit au développement du projet ? est-ce un problème de développement ou un problème de changement climatique lié aux ressources transfrontalières ?	Quand on parle de frontière, le problème qui se pose est le partage de ressources. Ce qui a donc motivé ce projet est la gestion des ressources pour prévenir les conflits. Cela porte sur l'aspect développement. Il faut quand même reconnaître que cette gestion est difficile en fonction des dispositions règlementaires propres à chaque pays.
Pour quelles raisons « le pastoralisme n'a pas été prise en compte car étant considéré comme une faiblesse » ?	Dans le processus d'élaboration du projet, des aspects prioritaires ont été ressortis par les populations et il n'y avait pas l'aspect pastoralisme qui figurait.

Présentation 3

Comment évaluer le bilan énergétique d'une communauté dont la majorité n'a pas accès à l'électricité mais a recours à la biomasse ?	Identifier dans la localité, le type d'énergie le plus utilisé. Calculer la consommation totale pour déduire le bilan énergétique.
Combien de temps peut prendre l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial ?	On ne peut fixer de délai ; tout peut dépendre de plusieurs facteurs. L'aspect technique ne pose généralement pas de problème. C'est plutôt le niveau décisionnel qui peut retarder les choses.
Si une commune a déjà un plan de développement, est-ce les acteurs de la société civile peuvent encore les accompagner ?	On peut développer avec cette communauté, un plan beaucoup plus spécifique qui intègre des aspects de résilience face aux changements climatiques par exemple. Vue la spécificité de chaque partenaire, les plans peuvent être réadaptés à cet effet.
Est-ce que le PCET est un document élaboré par ENDA ou bien découle-t-il des accords de la CCNUCC ?	Le document est une proposition de la Convention des Maires. Quant à la similitude du PCET avec d'autres documents de planification locale, il faut s'assurer que ces documents prennent en compte l'aspect bilan carbone, évaluation de la vulnérabilité...

Présentation 4

Existent-ils des outils technologiques adaptés au niveau local qui peuvent permettre	Il en existe. Cependant, très peu d'acteurs en connaissent l'usage. Ce qui induit la nécessité que les acteurs de la société civile se forment sur l'estimation
--	---

d'évaluer le bilan carbone par exemple ?	des émissions afin de pouvoir accompagner efficacement les communautés.
Les données existent-elles au niveau local pour pouvoir effectivement réaliser ces évaluations?	Oui, elles existent, vue que certaines institutions (Banque Mondiale, FAO, PNUD...) les acquièrent au niveau des Etats pour produire leurs documents. Parfois, les données sont dans les documents consultés ou en ligne. Mais il ne faut pas oublier que l'accès à certaines données de la part de l'Etat est difficile pour certains acteurs (surtout les ONG/OSC).

SEQUENCE 3 : Présentation Engagement des parties prenantes

Cette séquence du 13^{ème} atelier annuel du RC&D a été modérée par Emmanuel SECK et rapportée par SENGA Enzo et Mohammed SADDIK. Trois (03) présentations et des travaux de groupes ont nourri cette séquence. Les présentations ont porté sur différents thèmes dont l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification territoriale, l'engagement des jeunes dans la planification énergétique en Côte d'Ivoire et le rôle et type d'appui que peuvent apporter les ONGs dans la planification énergétique et climatique au niveau local. Quant aux travaux de groupe, les participants ont été répartis en trois groupes et ont émis des réflexions sur les questions relatives à la participation active des ONGs à la planification locale, aux opportunités et stratégies d'implication des ONGs dans la planification locale, aux étapes, types d'appui et stratégies, aux services que le réseau devrait développer pour accompagner les collectivités, aux besoins en termes de renforcement de capacités des membres du réseau pour pouvoir accompagner les collectivités et aux canaux à utiliser.

3.1 Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification territoriale : Méthodes, outils et résultats (TOURE/IED Afrique/ Sénégal)

Introduction. Le développement de l'Afrique passe nécessairement par un renforcement des capacités notamment des groupes les plus vulnérables et l'établissement de relations équitables entre les différents acteurs de façon à permettre leur réelle participation à l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations.

Une mission citoyenne. La mission citoyenne de IED-Afrique est de contribuer à la réalisation d'un développement équitable et durable à travers la promotion des politiques et de pratiques inclusives de décentralisation, de gouvernance environnementale et d'agriculture.

Méthodes. Pour atteindre les objectifs fixés dans mission, une méthodologie bien précise a été déclinée en plusieurs étapes. Il s'agit de la :

- Mise en place de la Plateforme Nationale de Planification Locale, par arrêté du Ministre en charge des collectivités territoriales ;
- Élaboration des outils d'intégration du changement climatique ;
- Renforcement de capacités/habilitation des Comités Techniques Régionaux ;
- Test du guide dans six (06) communes ;
- Réalisation des Plans de Développement Communaux sensibles au Climat ;
- Débat d'orientation budgétaire et vote du budget sensible au climat.

Outils. Les outils utilisés dans la planification climatique au niveau local varient suivant les différentes phases de réalisation.

- **Phase diagnostic :** Les outils utilisés sont essentiellement constitués de carte des ressources, de carte des risques, des tableaux des matrices des impacts, de la matrice de vulnérabilité et des projections climatiques.

- **Phase planification** : Analyse MultiCritère (AMC).

Résultats. Un certain nombre de résultats a été obtenu.

- Meilleure prise en compte de la dimension changement climatique dans la planification territoriale ;
- Renforcement des capacités des Comités Techniques Régionaux chargés d'élaborer les Plans de développement territoriaux ;
- Mise à disposition d'outils d'intégration de la dimension climat à travers le guide national de planification territoriale ;
- Engagement des décideurs à accompagner la planification territoriale intégrant les changements climatiques ;
- Formation des Agences Régionales de Développement (ARD) sur la recherche de financement-climat au profit des acteurs territoriaux.

Difficultés rencontrées :

Au nombre des difficultés rencontrées figurent :

- La longueur du processus de planification qui a duré plus de 06 mois dans certaines communes ;
- L'insuffisance des compétences au niveau des équipes de terrain notamment en matière de changements climatiques ;
- La faible prise en compte de la planification dans le fonctionnement des collectivités territoriales (moins de 20 % des communes ont élaboré leur PDC);
- La faiblesse des budgets des collectivités territoriales qui ne leur permet pas d'autofinancer l'élaboration de leur plan de développement, mais aussi d'élaborer et de mettre en œuvre des projets d'adaptation et d'atténuation.

Défis :

- Le défi de l'harmonisation afin de proposer des orientations cadres (par exemple harmonisation des processus de formation et de communication pour une intégration du changement climatique) ;
- Le défi de l'effectivité pour que le nouveau plan ne soit pas une fin en soi mais un référentiel pour la mise en œuvre effective des projets CC dans les collectivités territoriales ;
- Le défi de l'efficacité pour que la mise en œuvre du plan contribue à l'atteinte des objectifs de la CDN et du PNA ;
- Le défi de l'accès aux financements-climat pour les collectivités territoriales (un Guide d'accès est en cours de validation) ;
- Le défi de l'opérationnalisation des plans stratégiques à travers des Plans Climat Territoriaux.

Perspectives :

- Capitalisation et mise à l'échelle du processus de planification intégrant la dimension changement climatique (juste 06 communes sur 599 CT) ;
- Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs territoriaux sur le changement climatique et ses interactions avec le développement territorial ;
- Recherche de financement-climat pour adresser les questions d'adaptation-résilience atténuation des territoires et des communautés vulnérables ;
- Vulgarisation du guide d'accès aux financements-climat, élaboré par IED-Afrique et le Centre de Suivi Ecologique ;
- Territorialisation de la CDN, du PNA, du Programme-pays.

3.2 Engagement des jeunes dans la planification énergétique en Côte d'Ivoire (Coulibaly Davy Wohary/AFHON/Cote d'Ivoire)

Les politiques nationales incluant les énergies renouvelables. La Côte d'Ivoire, s'est engagée à accélérer la mise à disposition aux populations ivoiriennes, les énergies durables et modernes, respectueuses de l'environnement et soucieuses des enjeux du changement climatique. Les activités dans le secteur de l'énergie sont encadrées par les lois dans les secteurs de l'environnement, des eaux et forêts, de l'électricité, de l'agriculture, du pétrole et des finances. Avec une politique nationale basée sur des principes directeurs à savoir : (i) la prise en compte des objectifs du développement durable intégrant la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement et la préservation des ressources naturelles ; (ii) la détermination des grandes orientations de la politique énergétique sur les moyens et long termes (horizon 2030).

Constat scientifique du GIEC : Le fait de limiter le réchauffement à 1,5 °C et non à 2 °C permettrait également de faire en sorte que la société soit plus durable et plus équitable, a précisé le GIEC. Des prévisions prouvent des menaces contre les ressources en eau, les pêches maritimes, les services fournis par les écosystèmes terrestres, la production animale et végétale.

L'accord climatique de Paris et les CDNs. Les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) reflètent des mesures prévues au niveau national sur la façon dont l'Etat de Côte d'Ivoire compte lutter contre le changement climatique. Ces engagements indicatifs, contribueront de maintenir les températures à des niveaux suffisamment sécuritaires pour se prémunir d'un réchauffement climatique périlleux. Secteurs touchés : énergie, eau, déchet, agriculture, élevage.

Les CDNs de la Côte d'Ivoire. Les CDNs de la Côte d'ivoire portent essentiellement sur deux niveaux. Le premier niveau porte sur l'Atténuation dont les différentes actions ciblent les secteurs de l'énergie, du transport, de l'agriculture/foresterie et enfin les déchets. Le second niveau par contre, porte sur l'adaptation et les actions traitent des impacts du changement climatique sur les populations ainsi que leur niveau de vulnérabilité.

Participation des jeunes dans le processus de planification énergétique au niveau local.

Plusieurs actions participatives incluant les jeunes et les collectivités territoriales ont été menées. Il s'est agi de :

- Renforcer les capacités des jeunes pour une connaissance et une meilleure prise en compte du volet énergétique inclus dans les CDNs (Photo 1) ;
- Rencontre périodique entre les acteurs énergétiques des collectivités locales et les réseaux de jeunes ;
- Mise en place d'une coordination de jeunes ;
- Participation aux dynamiques sous régionales et national ;
- Plateforme des journalistes spécialisés dans le domaine de l'Energie et des changements climatiques ;
- Equipe de travail pour faire l'état des lieux des besoins énergétiques des communautés.

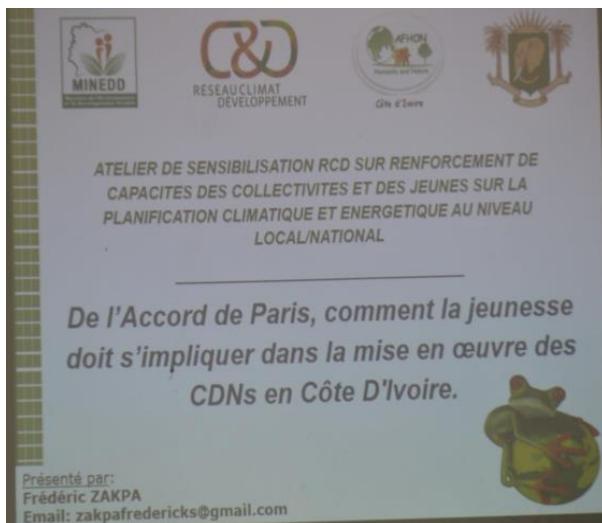


Photo 1 : Atelier de renforcement de capacité des jeunes sur la planification climatique et énergétique au niveau local

3.3 Rôle et types d'appui que peuvent apporter les ONGs (Dr Boubacar FALL/UCAD/ENDA ENERGIE/Sénégal)

Rôle et types d'appui que les ONGs peuvent apporter. Ils sont multiples et peuvent se résumer comme suit :

- Être techniquement bien outillés ;
- Connaitre les contextes et les besoins des collectivités ;
- Se familiariser aux outils de planification climatique au niveau local ;
- Se familiariser aux contenus des outils de planification climatique au niveau national (CDN, PNA, PP...) ;
- Connaitre l'architecture institutionnelle climatique au niveau national (ADN) ;
- Connaitre les entités de mise en œuvre (nationales ou multilatérales) ;

- Se familiariser aux exigences des différents fonds en particuliers du FVC (formulaire, domaines d'impact prioritaires, critères d'impact, instruments financiers...).

Domaines d'impact stratégique du FVC : Deux grands domaines d'impact sont à prendre en compte avec le FVC. Il s'agit principalement de l'atténuation et de l'adaptation.

ATTENUATION	
Production et accès à l'énergie à faible émission	
Transports à faibles émissions	
Forêt et utilisation des terres	
Efficacité énergétique dans les bâtiments, villes, industries et appareillages	
ADAPTATION	
Assurer la santé et le bien-être, alimentation et sécurité hydrique	
Protéger les moyens de subsistance des personnes et des communautés	
Rendre l'environnement de l'immobilier et des infrastructures résilient au changement climatique	
Préserver les écosystèmes et services écosystémiques	

Critères d'impacts du FVC. Les critères d'impacts du FVC portent essentiellement sur le :

- Potentiel d'impact (Potentiel du programme / projet pour contribuer à la réalisation des objectifs du Fonds et les domaines de résultats) ;
- Potentiel du changement de paradigme (mesure dans laquelle l'activité proposée peut catalyser un impact au-delà d'un programme/projet investissement ponctuel) ;
- Potentiel de développement durable (les Co-bénéfices, l'impact sur le genre, etc.) ;
- Besoins du bénéficiaire (niveau de vulnérabilité, niveau de développement économique et social, etc.) ;
- Appropriation par le pays (y compris la capacité à mettre en œuvre un programme/projet financé) ;
- Efficience et efficacité (solidité économique et le cas échéant financière du programme/projet (TRI)).

Composantes d'intervention du Programme Pays. Un programme pays est un document stratégique national mis en place pour trouver une solution aux contraintes de capacité qui entravent la performance du pays dans la lutte contre le changement climatique. Pour le cas du Sénégal, son programme pays comprend trois grandes composantes :

• **Composante 1 : Atténuation**

- Sous Composante 1.1: Production et accès à l'énergie à faible émission ;
- Sous Composante 1.2: Transports à faible émission ;

- Sous Composante 1.3: Agriculture, Forêts et gestion durable des terres (réduction des émissions) ;
- Sous Composante 1.4: Bâtiments, villes, industries et appareillages (efficacité énergétique)

• Composante 2 : Adaptation

- Sous Composante 2.1: Santé, alimentation et sécurité hydrique ;
- Sous Composante 2.2 : Protection des Moyens de subsistance des personnes et des communautés ;
- Sous Composante 2.3: Environnement de l'immobilier et des infrastructures ;
- Sous Composante 2.4: Ecosystèmes et services éco systémiques.

• Composante 3 : Gouvernance climatique et inclusive

Rôle des ONG. Les ONG devraient jouer un rôle de :

- Conseil ;
- Encadrement ;
- Sensibilisation ;
- Formation ;
- Accompagnement ;

Elles devraient également :

- Mettre à la disposition des collectivités des outils et des guides simplifiés élaborés de manière participative ;
- Accompagner les collectivités dans l'élaboration de plans climats communaux/intercommunaux, dans la recherche de financement, dans la mise en œuvre et dans le suivi évaluation.

DISCUSSIONS ET ECHANGES	
A l'issu des présentations, des contributions et/ou questions ont été posées par les participants en vue d'une meilleure compréhension.	
Questions	Réponses
Présentation 1	
Quelle est l'importance de l'approche intercommunale ?	L'approche intercommunale met en synergie les communes et facilite une gestion efficace et rationnelle des ressources. De plus, elle permet une mutualisation des connaissances.
“Décentralisation des fonds au niveau local”, comment cela se passe dans le cadre de l'approche IED-Afrique ?	Renforcer la capacité des collectivités territoriales pour répondre aux appels à projet et suivi de l'acheminement du financement à travers le dispositif existant
Comment faciliter l'accès au financement climatique au niveau local ?	Renforcer la capacité technique des entités accréditées, créer des entités de mise en œuvre, renforcer la capacité des parties prenantes

Présentation 2	
Quels sont les outils utilisés dans la cadre de la stratégie REDD+ en Côte d'Ivoire ?	Toute une dynamique est mise en place et la jeunesse est vraiment impliquée car c'est un challenge que les jeunes essaient de relever vu l'état des lieux de la forêt de côte d'ivoire. Une initiative (1 million d'arbre en 1 jour) a été lancé afin de combler la déforestation.
Quels sont les problèmes et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la planification climatique et énergétique en côte d'ivoire ?	Manque de financement, problème d'organisation
Présentation 3	
Quel est le statut des CDN qui sont sorties en autonome 2015 ? Comment cela a été revu ? Quel a été le rôle de la société civile par rapport à la mise en œuvre des textes et conventions ? A quel niveau de l'État ces textes sont-ils validés ?	La CPDN a évolué au Sénégal son élaboration était participative et la CDN est toujours en cours de validation. Le Sénégal a fait la révision de son CPDN en CDN, le processus était participatif car ce sont les techniciens qui ont participé à l'élaboration de ce document et Expertise France a fait le rapport. C'est la même chose au Mali où un comité est mis en place pour la révision et c'était les consultants de la sous-région qui ont élaboré les documents et non Expertise France.
<p>Contribution : Les sociétés civiles ne doivent pas être transformées en bureaux de conseil ou de consultation, mais doivent plutôt s'engager avec la population et avoir un regard sur l'état de mise en œuvre de la CNUCC et ces instruments au niveau national et local.</p>	

La restitution des différents groupes a permis de retenir les recommandations suivantes :

- Compiler les recommandations du RC&D produites chaque année pendant les COP afin de faire un meilleur suivi par le réseau ;
- Mettre en place des cadres de concertation et/ou un renforcement des cadres de concertation existants afin de les rendre ;
- Prioriser les outils de suivi selon les contextes et renforcer les capacités des ONGs sur ces outils ;
- Inclure les ONGs dans les instances régionales de décision ;
- Créer des centres de formation en changement climatique à l'image de ceux du Maroc et du Sénégal.

SEQUENCE 4 : *Formulation des recommandations*

Cette dernière séquence de l'atelier a été modérée par Abdoulaye ISSA et rapportée par SENGA Enzo et Mohammed SADDIK. Elle a eu pour but de parvenir à la formulation des recommandations et des argumentaires adressées à des cibles bien précises (Annexe 1). Pour ce faire, les participants ont été répartis en trois groupes et ont émis des réflexions sur les questions suivantes : 1- Quelles recommandations et pour quelles cibles ? 2- Quels argumentaires pour soutenir les recommandations ? 3- Quel plan d'actions pour une contribution effective des ONGs ?

Les recommandations suivies de leurs argumentaires sont contenues ci-dessous dans la Déclaration de Dakar (Annexe 1).

ANNEXES

Annexe 1. Déclaration de Dakar : les recommandations du Réseau Climat & Développement

Le Réseau Climat & Développement (RC&D), en collaboration avec Enda Energie, a réuni du 19 au 21 Novembre 2019 à Dakar au Sénégal, plusieurs représentants des organisations de la société civile africaine de divers pays dont le Bénin, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Djibouti, la Guinée, le Mali, les Iles Maurice, le Maroc, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo dans le souci de mener des réflexions, sur les volets pratiques de la planification climatique et énergétique locale pour mieux accompagner les collectivités territoriales sur le terrain. C'est un moyen pour le RC&D de s'assurer de la prise en compte effective des préoccupations des populations les plus vulnérables dans les processus de mise en œuvre efficace des CDN.

Pourquoi mettre l'accent sur les outils pratiques et performants de planification climatique et énergétique à l'échelle locale ?

Trois ans après l'entrée en vigueur de l'accords de Paris, le défi à relever est celui de son opérationnalisation, qui passe par la mise en œuvre des CDN. Les collectivités territoriales sont reconnues comme la porte d'entrée et un maillon incontournable pour une mise en œuvre efficace et réussie à l'échelle locale. Cependant, elles font face à plusieurs défis.

En effet, les collectivités territoriales et les gouvernements locaux en Afrique manifestent de plus en plus leur intérêt à intégrer les questions environnementales, climatiques et énergétiques dans la planification sans une grande connaissance ni maîtrise des engagements pris par les Etats à travers les CDN dans le cadre de l'accord de Paris. Cela pourrait s'expliquer, d'une part par leur faible implication dans le processus d'élaboration des CDN qui peut à terme poser un problème d'appropriation, d'autre part l'insuffisance de compétences techniques de ces acteurs pour jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre des CDN. Il faudrait donc créer ou redynamiser les cadres de concertation entre les collectivités territoriales, les Etats et les acteurs de la société civile pour faciliter le transfert de compétences et renforcer l'action des collectivités territoriales.

I. LES DEFIS ET ENJEUX A RELEVER POUR FACILITER UNE PLANIFICATION LOCALE SENSIBLE AU CLIMAT ET À L'ENERGIE

☞ Les Organisations de la Société Civile (OSC) doivent :

« Se faire former pour accompagner efficacement les collectivités locales dans le Processus de planification climatique et énergétique »

La plupart des acteurs de la société civile n'ont pas reçu de formation initiale dans les différents domaines thématiques d'intervention, en particulier sur des outils de planification climatiques existants et la maîtrise de leur utilisation. Elles doivent donc se former pour améliorer ou

développer leurs compétences techniques en vue d'un meilleur accompagnement dans la planification climatique locale dans leurs différents pays.

☞ **Les Collectivités Territoriales doivent :**

« S'imprégner et intégrer les questions relatives aux changements climatiques dans tous leurs programmes de développement »

Les collectivités territoriales (CT) ont l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de développement territorial. Cependant, ces stratégies n'intègrent le plus souvent pas la dimension changement climatique. Ainsi, les CT peuvent envoyer des signaux forts et fournir des incitations ciblées au niveau local en élaborant des plans de développement climato-sensibles. En tant que maillon incontournable pour la mise en œuvre de l'accord de Paris, ces mesures sont déterminantes pour accélérer les efforts de lutte contre les changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer l'action à l'échelle locale.

☞ **L'Etat où les décideurs publics doivent :**

« Décentraliser les fonds climat nationaux disponibles au niveau des collectivités »

La disponibilité et l'accessibilité des fonds climat permettra aux collectivités territoriales de disposer de ressources pour la mise en œuvre de leurs plans d'actions contre les changements climatiques sur leur territoire. De ce fait, ils pourront élaborer des plans de développement durables qui tiennent compte des préoccupations climatiques et énergétiques et qui permettront à terme de renforcer la résilience des communautés.

☞ **Les Organisations communautaires de base doivent :**

« S'informer, se former et sensibiliser les populations à la base sur les enjeux liés à la planification climatique et énergétique au niveau local »

Les connaissances des organisations communautaires de base sont limitées dans les pratiques à mettre en œuvre pour renforcer leur résilience face aux effets néfastes des changements climatiques subis. Dès lors, l'information constitue la première étape pour favoriser l'appropriation et l'adaptation des outils et opportunités aux besoins locaux.

☞ **Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) doivent :**

« Simplifier les mécanismes d'accès aux financements climat »

Les procédures simplifiées permettent aux bénéficiaires d'avoir un accès et une mobilisation financière de façon souple. Généralement, les procédures d'accès aux financements mises en place par les PTF sont très complexes et longues, ce qui décourage le plus souvent les porteurs de projets.

II. RENFORCER L'INTEGRATION DE LA PLANIFICATION CLIMATIQUE ET ENERGETIQUE AU NIVEAU LOCAL

☞ **Les Organisations de la Société Civile (OSC) doivent :**

« Servir de levier déterminant et de bras technique pour la planification climatique et énergétique au niveau local »

Les OSC, en plus de disposer d'une bonne expertise technique et territoriale dans la planification climatique au niveau local, font également preuve de souplesse dans leur approche de partenariat. Elles devraient donc, en renforçant les liens et la collaboration avec l'ensemble

des parties prenantes, appuyer l'Etat dans la déclinaison des politiques nationales climatiques au niveau local. Elles pourraient ainsi mieux accompagner les collectivités territoriales dans la planification locale sobre en carbone et résilient au changement climatique.

Les Collectivités Territoriales (CT) doivent :

« Développer des partenariats avec des ONG, pour faciliter le renforcement des capacités et la planification climatique et énergétique »

La planification à l'échelle des collectivités territoriales se heurte à plusieurs obstacles. Les capacités techniques et financières des collectivités sont bien souvent limitées pour élaborer des plans climatiques locaux. De même, les collectivités sont souvent peu sensibilisées aux enjeux de cette planification climatique et ne savent pas comment développer et mettre en œuvre une véritable stratégie territoriale concertée et participative, en allant au-delà de simples actions isolées.

L'Etat ou les décideurs publics doivent :

« Appuyer les OSC à doter les collectivités d'outils opérationnels et adéquats de planification climatique et énergétique au niveau local »

Les collectivités territoriales ont besoin d'un accompagnement pour faciliter l'appropriation des outils opérationnels et adéquats de planification climatique et énergétique en vue de leur usage en réponse aux besoins locaux. C'est donc un véritable moyen pour faciliter le transfert des compétences entre les OSC et les collectivités.

Les Organisations communautaires de base doivent :

« Participer activement à tous les processus de planification locale »

L'implication des organisations communautaires de base à tous les processus de planification locale permettra de répondre pleinement à leurs besoins à travers des actions concrètes au niveau local.

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) doivent :

« Renforcer l'accès direct aux financements climatiques pour les communautés à la base, notamment l'accès au Fonds Vert pour le Climat »

Les communautés à la base doivent être en mesure de mettre en œuvre leurs plans de développements locaux intégrant la planification climatique et énergétique au niveau local sans passer par de lourdes procédures administratives pour acquérir les fonds nécessaires à la mise en œuvre de ces plans.

Le Secteur privé doit :

« Investir dans le Partenariat Public Privé pour soutenir la lutte contre les changements climatiques à travers le soutien à l'élaboration des plans climatiques locaux »

Les acteurs du secteur privé doivent prendre conscience des enjeux climatiques et des conséquences des changements climatiques subies par les collectivités territoriales. Ils doivent mettre en place et exécuter la politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises), puis investir dans des projets innovants liés au climat.

Annexe 2. Agenda de l'atelier

Lundi 18 Novembre 2019				
Arrivée des participants à l'atelier				
JOUR 1 – Mardi 19 Novembre 2019				
08h30 – 09h00	Arrivée et installation des officiels et participants			
Séquence 0 : Ouverture de l'atelier Modératrice : Aïssatou DIOUF, ENDA, Sénégal Rapporteurs : Abdoul SAIDOU et Charlotte FONOCHO				
09h00 – 10h30	1. Cérémonie d'ouverture (Maîtresse de cérémonie : Aïssatou Diouf) <ul style="list-style-type: none"> • Allocution du Président du Conseil d'Administration Transitoire du RC&D • Allocution du Coordonnateur du RC&D • Mot de bienvenue du Directeur de ENDA Energie 2. Photo de famille			
10h30 – 11h00	Pause-café (et départ des officiels)			
Séquence 1 : Introduction, contexte & enjeux climat et développement Modérateur : Mawuse HOUNTONDJI (JVE Bénin) Rapporteurs : Abdoul SAIDOU et Charlotte FONOCHO				
PLENIERE				
HORAIRES	ACTIVITES	RESPONSABLES		
11h00 – 11h30	Présentation 1 : Bref retour sur les résultats de la COP24 et enjeux de la COP25	Aïssatou DIOUF, ENDA Energie		
11h30 – 12h00	Présentation 2 : Enjeux de la planification locale et l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris	Joseph Yaovi KOGBE, RC&D		
12h30 – 13h00	Débat avec les participants	Modérateur		
13h00 – 14h00	PAUSE DEJEUNER			
Séquence 2 : Présentation des outils performants de planification climatique locale dans des secteurs clés (énergie, agriculture, eau) Modératrice : Colette BENOUDJI (LEAD, Tchad) Rapporteurs : Credo EZE et Mamane ZAKARA				
14h30 – 14h50	Présentation 1 : Approche d'intégration des questions énergétiques dans les Plans de Développement Communal et Plan Annuel d'Investissement	Parfait Cocou BLALOGOE, (CREDEL Bénin)		

14h50 – 15h10	Présentation 2 : Accompagnement des collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré (SATI) et Schéma directeur d'aménagement hydro-agricole des hauts bassins de Ouéléni	Ahmed Sekou Diallo (AFAD Mali)
15h10 – 16h00	Communication des formateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Aperçu sur les outils de planification climatique existants • Présentation d'un outil sur la planification climatique (adaptation ou atténuation) • Présentation d'un outil sur la planification énergétique 	Boubacar Fall Secou Sarr
16h00 – 16h30	PAUS E CAFE	
16h30 – 17h00	• Débat avec les participants	Modérateur

JOUR 2 – Mercredi 20 Novembre 2019		
08h30 – 09h00 Accueil et installation des participants		
Séquence 3 : Engagement des parties prenantes Modérateur : Emmanuel SECK (ENDA, Sénégal) Rapporteurs : Enzo SENGA (JVE Centrafrique) et Mohammed SADDIK		
PLENIERE		
HORAIRES	ACTIVITES	RESPONSABLES
09h00 – 09h30	Présentation du rapport du jour 1	Rapporteurs du Jour 1
09h30 – 10h30	Exemples pratiques sur l'implication des ONGs (Présentation de cas pratiques) Présentation 1 : Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification territoriale : Méthodes, outils et résultats Présentation 2 : Engagement des jeunes à la planification énergétique	TOURE (IED Sénégal) Afrique/ Davy COULIBALY (AFHON côte d'Ivoire)
10h30 – 10h45	PAUSE E CAFE	
10h45 – 11h15	Rôle et types d'appui que les ONGs peuvent apporter <ul style="list-style-type: none"> Comment les ONGs peuvent-elles participer activement à la planification locale ? Quels sont les opportunités et stratégies d'implication des ONGs dans la planification locale ? A quelles étapes, Quels types d'appui et quelle stratégie ? 	Boubacar Fall et Secou Sarr
11h15 – 11h30	Débat	Modérateur
11h30 – 12h00	Comment mieux engager les différentes parties prenantes <ul style="list-style-type: none"> Quels services le réseau devraient développer pour accompagner les collectivités ? Quels besoins en termes de renforcement de capacités des membres du réseau pour pouvoir accompagner les collectivités ? Quels canaux utiliser pour y arriver 	Boubacar Fall et Secou Sarr
12h00 – 13h00	Début des travaux de groupe sur l'engagement des parties prenantes	Modérateur
13h00 – 14h00	PAUSE DEJEUNER	

PLENIERE		
14h00 – 16h00	Travaux de groupe (suite)	Modérateur
PAUSE CAFE		
16h30 – 17h30	PLENIERE : Restitution des échanges <ul style="list-style-type: none"> • Restitution • Echanges avec la salle pour synthétiser et regrouper les travaux 	Modérateur

JOUR 3 – Jeudi 21 Novembre 2019				
08h30 – 09h00	Accueil et installation des participants			
Séquence 4 : Formulation des recommandations Modérateur : Abdoulaye ISSA (EDER, Niger) Rapporteurs : Carin ATONDE et Joseph Désiré ZEBAZE				
PLENIERE				
HORAIRES	ACTIVITÉS	RESPONSABLES		
09h00 – 09h30	Présentation du rapport du jour 2	Rapporteurs du Jour 2		
TRAVAIL EN SOUS-GROUPES				
09h30 – 10h30	Formulation des recommandations adressées à des cibles bien précises <ul style="list-style-type: none"> • Quelles recommandations et pour quelles cibles ? • Quels argumentaires pour soutenir les recommandations ? • Quel plan d'actions pour une contribution effective des ONGs ? 	Présidents et rapporteurs des sous-groupes		
10h30 – 10h45	PAUSE CAFE			
10h45 – 11h45	Formulation des argumentaires et messages (habiller les recommandations avec des messages et argumentaires clés avec des cibles bien identifiées)			
11h45 – 13h00	PLENIERE : Restitution et validation des recommandations de chaque <ul style="list-style-type: none"> • Echanges avec la salle pour synthétiser et regrouper les travaux 			
13h00 – 14h00	PAUSE DEJEUNER			
Séquence 5 : Plénière : Autonomisation et vie du Réseau Modérateur : Jean-Philippe THOMAS (personne ressource) Rapporteurs : Essoninam PASSIKE et Davy COULIBALY				

14h30 – 16h00	Assemblée Générale du RC&D <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des rapports d'activités • Présentation du bilan du CAT de transition • Prochaines étapes 	Coordination RC&D Bureau CAT
16h00 – 16h30	PAUSE CAFE	
16h30 – 17h00	• Mot de clôture et photo de famille	
19H00	Dîner commun	ENDA Energie

